



composition impression
 04 75 64 09 43
 www.vivaraiss.com

VIVARAIS
Habitat
 Office Public de l'Habitat
 Département de l'Arèche
 37 av. de Chomerec - BP 126
 01 75 64 09 43

*La qualité pour tous,
 le service en plus !*

ROSIERES - Les Tilleuls



Bulletin Municipal 2013



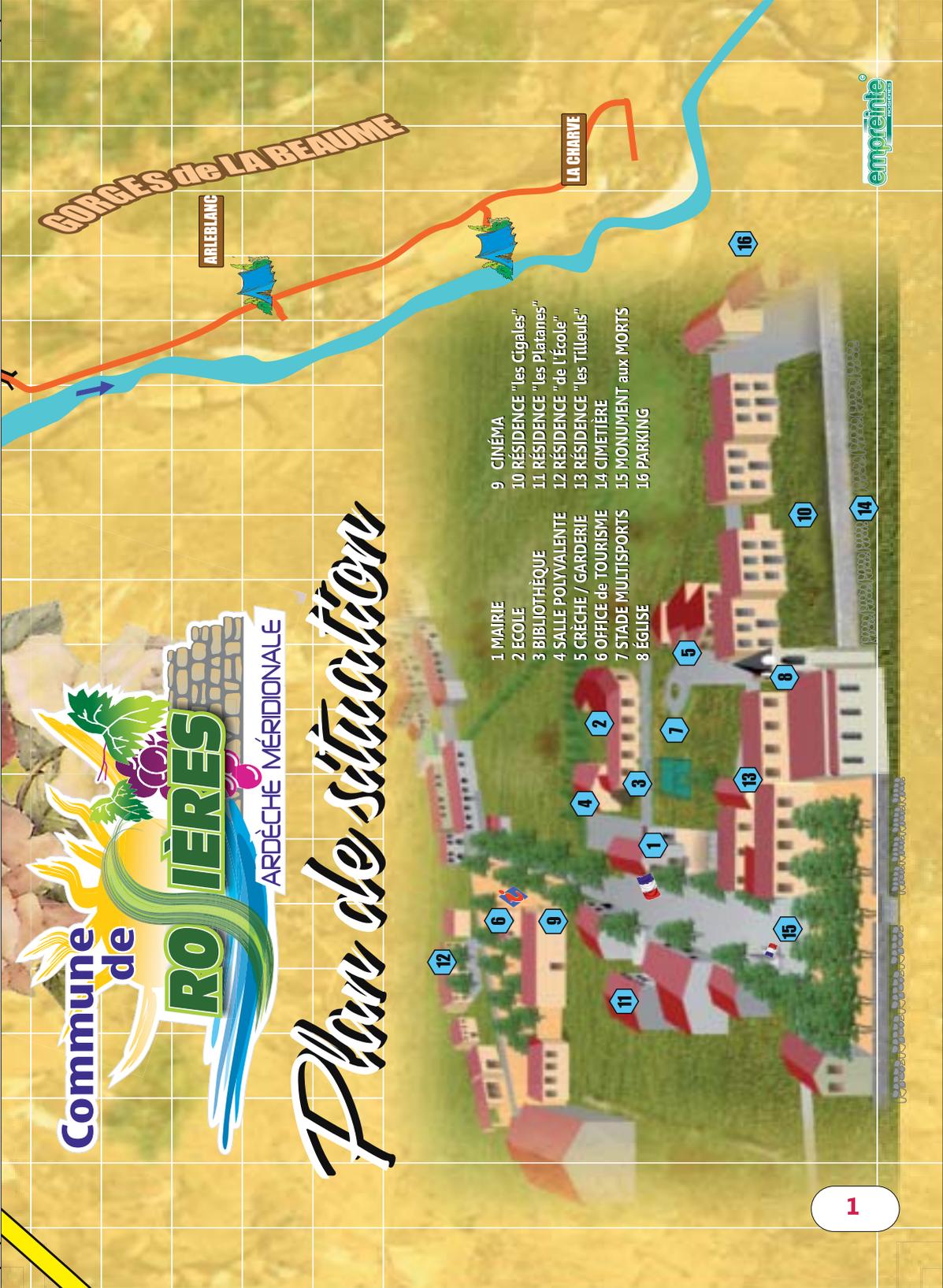
ROSIERES PRACTIQUE

SO **MM** **AI** **RE**

Édito du Maire	2
Le conseil municipal	4/5
Employés communaux	6
Numéros utiles	8
Etat civil 2012	10
Démarches administratives	12 / 14
Les délibérations du conseil municipal	16
Événements 2012	18/19
École	20
Déclaration Préalable	22
Permis de construire	23
Règlement d'Urbanisme	24 / 28
Voisinage	30/31
Risques Incendie	32/33
Les associations de Rosières	34 / 41
Semaine type d'activités	42
Créations d'Entreprises	44
Réalisations 2012	46/47
Extension de l'école	48
Projets 2013	50/51
Syndicat Rivières Beaum-Drobie	52/53
Centre Communal d'Action Sociale	54
Calendrier 2012	56/66
Communiqué du PNR	68
Communiqué du Seba	70
Communiqué du SICTOBA	73



Plan de situation



- 1 MAIRIE
- 2 ECOLE
- 3 BIBLIOTHÈQUE
- 4 SALLE POLYVALENTE
- 5 CRÈCHE / GARDERIE
- 6 OFFICE de TOURISME
- 7 STADE MULTISPORTS
- 8 EGLISE
- 9 CINÉMA
- 10 RESIDENCE "Les Cigales"
- 11 RESIDENCE "Les Platanes"
- 12 RESIDENCE "de l'École"
- 13 RESIDENCE "Les Tilleuls"
- 14 CIMETIÈRE
- 15 MONUMENT aux MORTS
- 16 PARKING

Editorial du Maire



Vous avez en main le nouvel agenda 2013 qu'à le plaisir de vous offrir la municipalité de Rosières.

Il ne pourrait exister sans la confiance que nous font les annonceurs qui se présentent à l'intérieur et qui sont chaque année depuis 2010 plus nombreux.

Mais il ne pourrait être édité sans le travail collectif très important que je veux saluer ici de l'équipe municipale.

Cet agenda condense en quelques pages un an de vie communale, les naissances, les décès qui sont aussi vos joies et vos peines.

Il récapitule les évènements majeurs et bien sûr nos réalisations et nos projets qui n'ont qu'un seul but : améliorer votre vie au quotidien et rendre Rosières toujours plus attractive.

Très bonne lecture de cette édition et bonne et heureuse année 2013 !

Gérard MARTIN
Maire

**La Municipalité tient à remercier
tous les annonceurs grâce auxquels
la parution de ce bulletin a été possible.**

Rosières Pratique
Bulletin d'information de la mairie de Rosières
Avenue André Jean 07260 Rosières

Tél: 04.75.39.52.74 Fax 04.75.39.96.26
Courriel: mairie@rosieres-ardeche.com
Directeur de la publication: Mairie de Rosières
Régie: Mairie de Rosières Tirage: 800 ex.
Conception/Impression: Empreinte Rosières

2



ROUHA

Nettoyage

04.75.89.15.98 & 06.22.28.65.11
07200 LA CHAPELLE / AUBENAS



TERRASSEMENT - DÉMOLITION - VRD
PUBLICS - INDUSTRIELS - PARTICULIERS
CARRIÈRES - SABLIERES - LIVRAISONS

Chemin du Verdal – 07230 CHANDOLAS
Tél. : 04.75.39.31.18 Fax : 04.75.39.36.06
Courriel : foreziennelaurans.travauxpublics@eiffage.com



Salon de Toilettage Canin toutes Races

OUVERT:

Lundi de 9h à 18h Mardi de 9h à 12h & de 15h à 18h
Mercredi de 9h à 18h Jeudi 9h à 12h & de 15h à 18h
Vendredi de 9h à 18h Samedi de 9h à 18h

Le Prat de la Veuve
« La Calade » 07260 JOYEUSE
04.75.35.25.58 & 06.21.80.16.37

Nous nous déplaçons le Mardi & Jeudi
dans un rayon de 3 km
pour prendre et ramener votre
animal (frais de prise en charge 5€)



ASSURANCES-SANTÉ & SERVICES FINANCIERS

Dominique TAREL
AGENT GÉNÉRAL

courriel:dominique.tarel@agents.allianz.fr

Particuliers, Artisans, Commerçants, Professions libérables, Entreprises
FINANCE GESTION de PATRIMOINE

Résidence la chastellane Rte nationale
07260 JOYEUSE
04 75 39 11 20
www.allianz.fr/tareld

- SANTÉ
- PRÉVOYANCE
- AUTO
- BANQUE
- CRÉDITS
- PLACEMENTS
- ÉPARGNE

annonces

LE CONSEIL

Gérard MARTIN : Maire

En charge de l'administration générale, préparation et suivi budget, suivi travaux, suivi projets, secrétariat, du centre d'action sanitaire et social, communication des associations, de la salle polyvalente
Titulaire communauté de communes

Sur RDV



Jacky BARBE : 1^{er} adjoint

En charge de l'urbanisme (aménagements, appel d'offres, permis de construire), suivi du budget, suivi travaux voirie et réception, suivi projets
Vice-président SEBA, Suppléant communauté de communes
Permanences le mercredi de 14h30 à 17h, le samedi de 11h à 12h



Francine GALIPPE : 2^{ème} adjoint

En charge des affaires scolaires, l'enfance - jeunesse, transports scolaires
Permanence le lundi de 9h à 11h30 et sur rendez-vous
En charge du centre d'action sanitaire et social,



Jean-Louis MOURARET : conseiller municipal délégué

En charge de la voirie, employés de voirie, des bâtiments municipaux
Suppléant SEBA



Stéphane VANNIERE : conseiller municipal délégué

En charge de la voirie, employés de voirie,
des bâtiments municipaux, cérémonies



Régine LESMERE : conseillère municipale déléguée

En charge des finances communales, de l'économie, des subventions
Vice présidente Communauté de Communes



Elisabeth CHAINE : conseillère municipale déléguée

En charge préparation et suivi de budget, subvention, CCAS



MUNICIPAL



Laurent FARGIER : conseiller municipal

En charge des appels d'offres, SICTOBA, assainissement, réseaux



Raoul L'HERMINIER : conseiller municipal

En charge du transport scolaire, du centre d'action sanitaire et social



Erik SERRET : conseiller municipal

En charge de la voirie et des bâtiments communaux



Patrice ARRES : conseiller municipal

En charge du centre d'action sanitaire et social



Jacques CHARBONNEYRE : conseiller municipal

En charge appel d'offres, voirie,

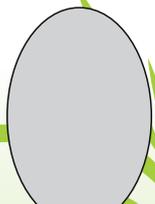


Thomas COURTYNE : conseiller municipal

Les élus sont à votre disposition pour aborder les problèmes vous concernant et qui relèvent de leurs fonctions et de leurs attributions

Une Equipe au service des Rosiérois!

SECRETARIAT



VINCENT Nelly



PERRIN Geneviève



FARINEAU Nathalie

SERVICE TECHNIQUE



BLANC André



HURTREZ Bruno



LHYVERNET David

CANTINE / GARDERIE / ENTRETIEN



NICOLAS Nadine



GONCALVES Marie-Hélène



BISCARAT Jérémy



CARVALHO Hélène

CANTINE / GARDERIE / ENTRETIEN

AIDES MATERNELLES / ECOLE PRIMAIRE



DUPUY Brigitte



TEYSSIER Christine



CHABALIER Agnès

A.S.V.P. (période estivale)

STAGIAIRES



OMONT Jean-Louis

*Maureen Coulomb et Valentin Barbe
sont venus en Mairie pour effectuer un stage
dans le cadre de leurs études*



Au Temps Jadis
Brocante

R.D. 104 07260 ROSIÈRES
Tél: 06 74 43 03 91

MAC DAN

Le Magasin de la famille

Place de la Gare - 07260 JOYEUSE - Tel 04 75 35 96 20

OUVERT du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19 h00



ARMURERIE

Le Goupil

OUVERT LE LUNDI, MARDI, JEUDI de 9h à 12h & 14h à 19h
le MERCREDI et VENDREDI de 9h à 12h & 14h 19h 30

"LES COSTES" 07260 ROSIÈRES

04 75 93 81 31

courriel: nicou07@hotmail.fr

Les Vans Combustibles



Combustibles:

**(fioul, sables, graviers,
charbon au détail)**

ENCLOS DU TEMPLE 07140 Les Vans

Tél. : 04.75.37.24.97

annonces



MAIRIE 04.75.39.52.74



RELAIS OFFICE de TOURISME 04.75.39.51.98



CRÈCHE 04.75.35.54.09



ÉCOLE PUBLIQUE 04 75 39 57 06



SALLE POLYVALENTE 04 75 39 59 85



POSTE 04.75.39.40.27



PHARMACIE 04.75.39.40.27



Mme.MALY 04.75.36.02.52 06.22.46.66.84

Mme. MICHEL 06 62 85 47 12



MAISON MÉDICALE 04 75 39 95 49



VÉTÉRINAIRE 04.75.89.17.40



GENDARMERIE 04.75.39.40.64



POMPIERS 18 (112 PORTABLE)



SAMU 15



**CENTRE ANTI POISON
LYON 04.72.11.69.11**



coved **Déchetterie de Joyeuse**
HEURES D'OUVERTURE
 -LUNDI de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
 -MERCREDI de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
 -VENDREDI de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
 -SAMEDI de 9 h à 12 h
☎ 04.75.39.59.50



CANTINE 04 75 39 57 34

GARDERIE 06 38 94 58 83

SALLE de MOTRICITÉ 04 75 93 43 70

STADE de ROSIÈRES 04 75 39 54 33



**Quartier La Cigalière
07100 LARGENTIÈRE 04.75.89.96.96**



**Quartier La Cigalière
07100 LARGENTIÈRE 04.75.39.28.00**



**La Gare
07460 BEAULIEU 04.75.39.06.99**



**Domaine de Rochemure
07380 JAUJAC 04.75.36.38.60**



**Montée la Castellane
07260 JOYEUSE 04.75.89.80.80**



**Accueil clients 0.810 36.37.38
Dépannage 0.801.333.321**

NUMÉRO VERT SOLIDARITÉ: 0800 650 309 24H/24 7 JOURS/7

NUMÉRO BLEU CIEL EDF :0810 050 333 24H/ 24 7 JOURS/7

Numéros Utiles





Laurent BIANCO

Sanitaire

**PLOMBERIE
ZINGUERIE
PISCINE SPA**

Solaire

**CHAUFFAGE
EAU CHAUDE
PHOTOVOLTAÏQUE**

Chauffage

**POMPE A CHALEUR
GEOthermie
AEROTHERMIE
FIOUL / GAZ**

Froid

**COMMERCIAL
INDUSTRIEL
CLIMATISATION
Traitement de l'air**

04.75.36.81.22 / 06.09.47.18.39 Z.A. ROSIÈRES

- ★ ACCESSOIRES
- ★ AMORTISSEURS
- ★ BATTERIES
- ★ ECHAPPEMENT
- ★ FREINS
- ★ TRAIN AV / AR
- ★ VIDANGE



EURO TYRE
RESEAU EUROPEEN DES PNEUMATIQUES CONSEIL



04.75.39.40.00

Route d'Aubenas 07260 JOYEUSE



TOURANCHEAU Philippe

**Petits travaux
de maçonnerie**

04.75.36.33.59

"les vernades"

06.43.57.57.61

07260 ROSIÈRES



**ENTREPRISE
AYGLON**

**Plâtrerie Peinture Isolation
Ramonage Parquets stratifiés Placards coulissants
Cheminées Poêles à bois et Granules**

Tout pour la Déco

MAGASIN EXPO :

R.D.104 07110 LAURAC en VIVARAIS

04.75.36.81.01



annonces

Etat Civil

2012



PFISTER Frédérique et PICOT Matthieu le 07/04/2012

SILHOL Elyan né le 11/12/2012 à Aubenas
de SILHOL Yoann et ESPI Emilie

FARGIER Judith née le 14 octobre 2012 à Aubenas
De FARGIER Laurent et DUSSEYRE Emilie

MULLER Alix née le 26 août 2012 à Aubenas
De MULLER Benoit et SALMERON PEREZ Mylène

DUPOUY Annabelle née le 23 juillet 2012 à Aubenas
De DUPOUY Fabien et DOVERO Amandine

OBRIER Joy née le 26 juin 2012 à Aubenas
De OBRIER Sébastien et THEODORE Audrey

BROCHADO LOPES Simao né le 13 juin 2012 à Aubenas
De BROCHADO LOPES Celestino et MOUSSELIN Virginie

ESCHALIER Albane née le 5 mai 2012 à Aubenas
De ESCHALIER Cyril et DALET Kalie

BEDAGUE Nolan né le 28 mars 2012 à Aubenas
De BEDEGUE Géry et ROUSTAN Amandine

PONOT Jonas né le 21 février 2012 à Aubenas
De PONOT Jérôme et MONSALLUT Alexandra

VALLET Jean-Claude 24 /01/1931 - 31/01/2012

LATOURRE Louis 25/08/1920 - 23/02/2012

BOCCARD veuve ESCHALIER Simone 02/08/1923 - 29/02/2012

MONTREDON Michel 29/09/1946 - 17/06/2012

LOMBARDO Stélie 17/10/1989 - 11/08/2012

GUILHAUMON Léon 08/06/1924 - 18/10/2012

ARMAND Robert 16/07/1941 - 19/10/2012

SERRET veuve ROUSSEL Augusta 24/01/1913 - 23/10/2012

NIES épouse Blanc Bernadette 13/03/1944 - 30/11/2012

VERMALE Marcel 06/07/1912 - 22/12/2012

Avec nos excuses, oubli du décès

GERMANAUD Louis 16 /07 /1925 - 17 /11/2011



La Cévenole

Le Vin des Terrasses

« Le Grillou » 07260 ROSIÈRES

Tél : 04.75.39.90.88

Fax: 04.75.39.92.30

www.cavelacevenole.com



SAMSE

PÔLE COMMERCIAL SUD-ARDÈCHE

BRAVO, LES HOMMES EN BLEU !

www.samse.fr

JOYEUSE
04.75.39.40.21

RUOMS
04.75.39.61.25

VALLON
04.75.88.02.02

LARGENTIÈRE
04 75 39 11 25



*Equipe
votre
commune !*

Mobilier Urbain - Illumination - Suspension Florale...

Bruno MUNIER

Portable: 06.72.77.77.68 Tél/Fax: 04.75.49.17.36

172 Impasse Pélignol 07400 ROCHEMAURE e-mail: ardeche.signaliation@wanadoo.fr

MARBRENERIE du VIVARAIS

Christophe Eschalier

TRAVAUX FUNÉRAIRES Tous travaux de mini-pelle

07260 ROSIÈRES Tél: 04.75.36.85.66
Port: 06.09.84.46.46 Fax: 04.75.36.21.53



Pose Marbrerie funéraire,
Caveaux, Nettoyage sépultures
MARBRENERIE DÉCORATIVE
Salle de bain, Cuisine...

annonces



Démarches Administratives



* Reconnaissance avant naissance

Où ? Mairie du domicile, service Etat civil

C'est la reconnaissance de l'enfant à naître par ses deux parents en même temps (L'enfant portera le nom du père, de la mère ou les deux accolés dans l'ordre choisi) ou séparément (Dans ce cas, c'est le parent qui effectuera en premier la démarche qui déterminera le nom porté par l'enfant). Le principal avantage réside dans le fait de créer des liens de filiation dès la grossesse.

Au moment de la déclaration de naissance l'acte de reconnaissance prénatale doit être remis à l'officier d'état civil qui enregistre la naissance (à la mairie du lieu de naissance).

Avec pièce d'identité, justificatif de domicile de moins de trois mois.

* Déclaration de naissance

Où ? Mairie du lieu de naissance (maxi 3 jours suivant la naissance), service état civil

Avec livret de famille si vous en possédez déjà un, bulletin déclaratif de naissance, acte de reconnaissance si établi précédemment.

* Parrainage civil

Où ? Mairie service état civil

Le baptême civil (ou républicain) est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.

Le parrainage civil n'est pas organisé par la loi et n'a donc aucune portée juridique.

Avec extrait de naissance de l'enfant, photocopie du livret de famille des parents, photocopie carte identité du parrain et de la marraine, justificatif de domicile.

* Inscription école de Rosières

Où ? En mairie

Imprimé à demander en mairie et prendre contact avec la directrice de l'école.

* Autorisation de sortie de territoire

Où ? En mairie du domicile.

Permet à un mineur de voyager dans un pays de l'Union européenne sans être accompagné de l'un de ses parents (ou d'une personne titulaire de l'autorité parentale).

Avec le livret de famille, la carte d'identité.

* Transports scolaires

Où ? A la mairie de votre domicile

Avec une photo, dossier à retirer en mairie ou sur le site internet du Conseil Général.

* Recensement militaire (garçons et filles)

Où ? Mairie de votre domicile

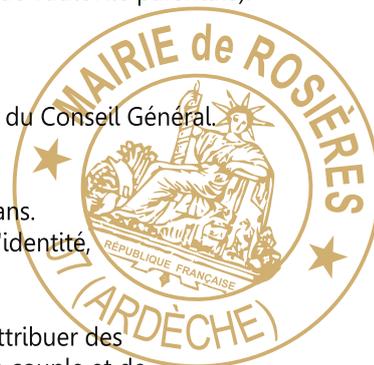
Vous devez vous faire recenser le mois d'anniversaire de vos 16 ans.

Présence indispensable du mineur avec livret de famille, carte d'identité, (du certificat de nationalité française s'il y a lieu).

* Certificat de vie commune

Si vous vivez en union libre, certains organismes peuvent vous attribuer des avantages. Vous aurez alors besoin de prouver que vous vivez en couple et de

fournir un certificat de vie commune(ou de concubinage). Avec un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport) et des justificatifs de domicile



***Mariage**

Où ? Mairie du domicile d'un ou des futurs époux, service état civil
Avec dossier à retirer en mairie.

***Logement**

Des dossiers pour l'obtention d'un logement social (ADIS HLM, VIVARAIS HABITAT)
peuvent être retirés en mairie.

***Déclaration de décès**

Où ? Mairie du lieu du décès, service état civil
Avec livret de famille et pièce d'identité du défunt, certificat de décès, pour les étrangers
carte de séjour (24 heures suivant le décès).

***Concessions cimetièrè**

Où ? Mairie, service état civil pour acquisition après un décès ou renouvellement

***Certificat d'hérédité**

Où ? Au notaire
Le certificat d'hérédité permet, dans les successions simples, d'établir la qualité d' héritier.
Avec livret de famille à jour du défunt, pièce d'identité du demandeur et nom et adresse
des héritiers.

***Extrait de naissance, de mariage, de décès**

Où ? Mairie où a eu lieu l'événement, service état civil
Avec indication des: nom, prénom, date de l'événement, filiation (noms et prénoms des pères
et mères) pour une naissance et joindre une enveloppe timbrée pour le retour.

***Perte de papiers**

Où ? Déclaration de perte à établir en mairie (pour le vol en gendarmerie)
La mairie vous aide pour constituer des demandes de duplicata de permis de conduire,
de carte grise, de livret de famille...

***Carte nationale d'identité (CNI) valable 10 ans**

Où ? Mairie du domicile service état civil
Avec liste des pièces à retirer en mairie. Il faut compter un délai de 4 semaines pour
obtenir une nouvelle carte d'identité. Présence obligatoire du demandeur au dépôt.
La perte ou le vol d'une CNI entraîne l'achat d'un timbre fiscal de 25€.
Passeport à établir en mairie de Largentière.
Visa à établir en consulat ou ambassade du pays concerné.

***Titres de séjour/carte de séjour pour étrangers hors CEE**

Où ? Préfecture
Liste des pièces au service état civil de la mairie.
Attention! ne pas attendre que le timbre soit périmé.

***Attestation d'accueil**

Où ? Mairie du domicile
Pour les étrangers extérieurs à la CEE pour 1 séjour à Rosières dans leur famille
Liste des pièces au service état civil.

***Inscription liste électorale**

Où ? Mairie de votre domicile, service état civil
Lorsque vous venez d'arriver sur la commune, avoir 18 ans, être ressortissant
européen. Inscription du 1er janvier au 31 décembre.
Avec une pièce d'identité, justificatif de domicile, justificatif de nationalité.



*Signatures légalisation

Où ? En mairie, service état civil

La légalisation d'une signature sert à authentifier la signature d'actes sous seing privé par un contreseing officiel (signature officielle).

Démarche à effectuer par l'intéressé, présenter la pièce à légaliser accompagnée d'une carte d'identité sur laquelle figure la signature.

*Permis de conduire

Où ? En préfecture

Imprimé disponible au service état civil de votre mairie.

*Demande d'immatriculation d'un véhicule

Où ? En mairie de votre domicile et envoi en préfecture pour réaliser la carte grise.

Liste des pièces en mairie.

La mairie peut vous délivrer également des certificats de non-gage, des certificats de vente, des feuillets en cas de visite médicale pour le permis de conduire...

*Titre de réduction pour transport

Où ? En mairie de votre domicile

Pour les personnes âgées de + de 60 ans, familles nombreuses, étudiants, chômeurs...

Médiateur de la République :

Monsieur Bernard LABEAUME Lieu : Préfecture de l'Ardèche Rue Pierre Filliat BP721 07000 Privas

Tél : 04.75.66.50.52

Mail : bernard.labeaume@defenseurdesdroits.fr

Consultation d'avocat gratuite : environ ¼ heure (se munir d'une pièce d'identité pour obtenir une convocation)

Lieu : Tribunal d'Instance d'Aubenas 10 rue Georges Couderc 07200 Aubenas

Tél : 04.75.39.11.31

Pour obtenir selon vos revenus une aide juridictionnelle remplir le formulaire cerfa 12467*01 et l'envoyer au Tribunal de Grande Instance à Privas afin que le dossier soit examiné.

SECRÉTARIAT

Horaires d'ouverture
Mardi, Jeudi,

Vendredi, Samedi matin
de 9h 00 à 11h 30

Mercredi de 9h 00 à 11h 30
& de 14h 00 à 17h 00

04.75.39.52.74

mairie@rosieres-ardeche.com





CSI Informatique
Centre Commercial
« Les Vernades »
07260 ROSIÈRES

- LOGICIELS
- FORMATION
- DEPANNAGE
- SITES INTERNET
- CAISSES ENREGISTREUSES
- VENTE MATERIEL...

courriel:csiinformatique@orange.fr **04.75.89.98.86**



Etablissement Bastide
Fabrique de glace
Pains de glace
Glaçons - Glace pilée

Location de camions
& remorques frigorifiques

07260 JOYEUSE Tél. 04 75 39 43 87



Boulangerie Pâtisserie
"le Talmelier"
Christophe BODET

La Baguette Ardéchoise
Le pain fidèle à son terroir

07260 ROSIÈRES 04.75.36.22.04



COIFFURE
04 75 36 20 50

Centre Commercial
"Les Vernades"
07260 ROSIÈRES

Marilyne Dupland

mixte

annonces

Délibérations du Conseil Municipal 2012

Séance du 28 février 2012

- Echange de terrain, quartier Barrot, autorisation de signature

Séance du 27 mars 2012

- Enquête publique – Déclassement d'une partie de la place publique située au croisement de la route nationale et de l'Avenue André Jean dans la partie agglomérée de la commune
- Vote des trois taxes directes locales
- Convention de mise à disposition pour une occupation superficielle d'un délaissé routier départemental au profit de la commune de Rosières
- Délégation de signatures données par le conseil municipal au maire

Séance du 12 avril 2012

- Aménagement de la place publique de Rosières avec implantation de divers locaux

Séance du 05 juin 2012

- Règlement du cimetière communal
- Révision des tarifs concessions et cases au columbarium dans les cimetières
- Convention pour la sensibilisation aux pratiques musicales à l'école, année scolaire 2012/2013

Séance du 18 juin 2012

- Institution du droit de préemption urbain
- Extension du réseau AEP, quartier Leyre
- Convention d'occupation de délaissé entre le conseil général et la commune

Séance du 19 juillet 2012

- Syndicat Rivière, financement de l'aménagement du Petit Rocher
- SDE 07, Contribution à la maintenance de l'éclairage public -Extension du réseau d'assainissement, quartier le Pont --Délibération de principe, projet de 2ème salle de cinéma
- Régie de recette cantine, tarifs

Séance du 11 septembre 2012

- Création d'ouvrage DFCI – Citerne Incendie

Séance du 09 octobre 2012

- Admission en non-valeur
- Dissolution du syndicat des transports scolaires du collège de Joyeuse
- ADIS, reprise des réseaux

Séance du 07 novembre 2012

- Crédit relais de 100 000 € auprès de la caisse épargne Loire/Drome aménagement place publique
- Emprunt 250 000 € auprès de la caisse épargne Loire/Drome/Ardèche aménagement place publique
- Demande adhésion de la commune de Faugères au SMAM
- Extension du périmètre de la CDC du pays Beaume-Drobie – intégration Commune Sablières
- Règlement local de publicité

Séance du 20 décembre 2012

- Indemnités stagiaires
- Indemnités percepteurs
- Achat terrain Genette
- Point sur l'école

16

- CDC Zone du Barrot
- Encart publicitaire bulletin municipal 2013

VOUS POUVEZ RETROUVER SUR NOTRE SITE INTERNET
www.rosieres-ardeche.com
LES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DE L'ANNEE EN COURS



Transports **GEORGES -CIVIATE**

“Planteyras” 07260 ROSIÈRES

☎ 04.75.39.58.26 📞 06.62.05.78.40
04.75.39.94.98

courriel:georges.civiate.transports@orange.fr

FONCIER / TOPOGRAPHIE / AMÉNAGEMENT



Géométrie

Hélène MICHEL

GÉOMÈTRE EXPERT

06 87 15 63 69 ■ h.michel@abgeometrie.fr

Cédric RANCHIN

GÉOMÈTRE ASSOCIÉ

06 48 06 85 11 ■ c.ranchin@abgeometrie.fr

ABGÉOMÉTRIE SARL

■ Siège: Route de Pradons - 07120 RUOMS
Tél: 04 75 35 97 06 - Fax: 09 70 63 00 41

TECHNELEC

Electricité – Domotique

Chauffage - Climatisation - Aérothermie

Antennes

Alarme – Vidéo surveillance

Partenaires:



GARANTIE DE 5 ANS SUR LES COMPRESSEURS



GARANTIE DE 3 ANS SUR LES PIÈCES

07110 Chassiers Tel : 04 75 36 82 56 Fax : 04 75 36 80 86

17

annonces



-Tempête dans la nuit du dimanche 23 au lundi 24 septembre 2012 : des vents violents et des fortes pluies se sont abattus sur Rosières cette nuit- là causant de nombreux dégâts sur les toitures de bâtiments tant privés que communaux.

-Incendie du 24 juillet 2012 : il a touché essentiellement les quartiers L'Estourels, Gounelle de Rosières. Au total 60 hectares de pinèdes de pins maritimes ont brûlé, 42 propriétaires fonciers sont concernés. Le 2 novembre le nettoyage a commencé.

Trois entreprises ont acheté la plupart des bois, les travaux devraient durer deux à trois mois avec une production de 500m³ par jour environ.

Les bois tordus, malades ou en mauvais état sont débités en morceaux de 5 à 6m puis broyés. Ils sont destinés à alimenter les chaufferies collectives pour produire de la chaleur et de l'électricité. Les bois droits et en bon état sont découpés en tronçon de 2.5m. Ils sont revendus à des scieries qui les transforment en palettes.

En dernier lieu, certains gros troncs pourront être récupérés par des scieries comme bois d'œuvre. Au total, environ 60% des bois partiront pour le sciage et 40% pour la production d'énergie. Une fois nettoyées, quelques parcelles seront converties en terrain agricole. Des plantations de vignes sont prévues. Pour les autres, des semis de pins réapparaîtront spontanément en quantité dans les deux ans à venir. Il reviendra alors aux propriétaires d'entretenir ces parcelles.



-Pluie mai 2012 : ces pluies ont entraîné la perte de la récolte des cerises.

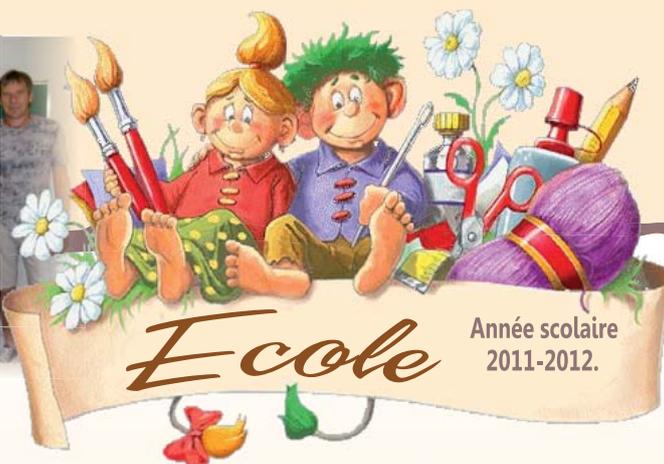


-Abattage d'un tilleul : sur la place de l'église, pour des raisons de sécurité il a fallu abattre un tilleul qui se fendait sur le milieu causant un grave danger pour les riverains.



-Centenaire sur la commune : Monsieur **Vermale Marcel** est né le 06 juillet 1912, la municipalité a organisé une réception pour fêter ses 100 ans et rendre hommage à Marcel Vermale qui fut maire de 1977 à 1983 et conseiller municipal en 1946. Le maire lui a remis une médaille souvenir gravée à son nom pour tous les services rendus.





Maternelle :

Travail autour de la pomme : sortie à Blajoux avec cueillette, fabrication et dégustation de jus de pommes.
Travail sur le ver à soie. Pour les MS-GS : sortie à la Filature du Moulinet de Largentière.

CP-CE1 :

Intervention financée par la mairie + conseil général en musique : production d'une bande son (chanson instrumentalisée et bruitage) du conte musical Gaspard et la forêt mystérieuse.

Cycle piscine au 1er trimestre (SMAM)

Correspondance tout au long de l'année avec une classe de CP (69). Rencontre à Lyon en fin d'année : visite et atelier au Musée des Beaux Arts, mini croisière sur la Saône et le Rhône avec commentaire historique de Lyon, utilisation du métro et du funiculaire pour monter à Notre Dame de Fourrière et avoir une vue d'ensemble de la ville. Elevage de vers à soie (avec exploitation pédagogique).

CE2-CM1-CM2 :

Cycle piscine

Travail sur les Fossiles avec intervention de l'association " Fossiles d'Ardèche et d'ailleurs " ainsi que Clapas.

Sécurité routière

Sortie cinéma à Joyeuse pour visualiser un film réalisé par d'autres élèves Ardéchois.

ECOLE :

Travail autour de la mare : projet commun à l'école : intervention FRAPNA. Visite d'une mare en Hiver et au Printemps pour observer la faune propre à chaque saison. Sortie à la mare aux Libellules à Jaujac, organisation et participation à la nuit de la grenouille à la salle polyvalente de Rosières : visualisation du film

" La clé des champs "

Pour les CE2,CM1,CM2 : participation à " Ecole verte " organisée et financée par le Syndicat " Beaume-Drobie " sortie à Sablières où les enfants ont pu découvrir les jeux fabriqués par les autres classes ainsi que faire découvrir les jeux qu'ils ont fabriqués eux mêmes.

Pour les CE2,CM1 : intervention en arts plastiques de Sylvie GAYET pour faire des créations ayant comme thème les animaux de la Mare.

Spectacle de Noël : " Les Chansons dans les cartons " financé par le CCAS.

Domaine de Mercoire

Producteur de Légumes Biologiques

Maël ROYÉ

VENTE DIRECTE A LA FERME

PRÉSENT SUR LES MARCHÉS

Rosières (Lundi) Joyeuse (Mercredi) Lablachère (Dimanche)

"Mercoire" 07260 ROSIÈRES

06 71 42 66 59

domainedemercoire@gmail.com



mdelec07@hotmail.fr



MD ELEC 07

DARRIÈRE Jean-Philippe MEYRAT Thomas



Electricité Générale



Chauffage



Climatisation

Dépannage

07110 LAURAC en VIVARAIS

Tél: 04.27.52.93.24 06.07.03.80.63 & 06.33.17.55.72

RESTAURANT - BAR



Le Vieux

Route nationale

07260 JOYEUSE

04.75.93.26.62

& 06.79.59.11.58

PLAT DU JOUR DIFFÉRENT CHAQUE JOUR
LE MIDI DU MARDI AU VENDREDI + CARTE
ouvert le Dimanche midi et soir sur réservation

**CHOUCROUTE A LA CARTE
TOUS LES JOURS!**

**Une cuisine traditionnelle
du Nord au Sud**



21

annonces

Déclarations préalables

DAILLY Sébastien Grange Madame Abri de voiture

ROYE Maël Mercoire Implantation d'une serre

BONTEMPS Patrice Le Fermiget Pose de panneaux pour chauffe-eau solaire

PIERRE et FEU Chamandre Panneaux photovoltaïque

SCHMITZ Dieter Quartier les combes Panneaux photovoltaïque

LB ENERGIES Quartier les granges Pose de panneaux photovoltaïque

POULET Jean-Jacques Le village Panneaux photovoltaïque

GEO SIAPP Gerbaudy Division Foncière

TISSOT François Nuelle Panneaux photovoltaïque

ADIS SA HLM Le Village Réfection Fenêtre sur bâtiment

ARMANDES Agnès Champ Régis Clôture

ARMANDES Elianne La Planche Clôture

DEVOS Christophe Nuelle Tunnel de stockage

BERTRAND Jean-Louis Quartier Maison-Neuve Réfection Toiture

SCI MATHIAS Quartier les Vernades Modification d'une ouverture existante

SCI La Ravatière La Ravatière Division Foncière

SABATIER Rudy Quartier les Vignes Création d'une ouverture

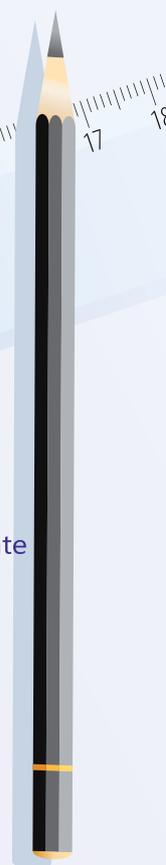
CABRAJAS Patrice Beaume Panneaux photovoltaïque

CLAUDE Gérard Les Vignes Auvent

DAILLY Sébastien Grange Madame Auvent

22

GEO SIAPP Le Suet Division Foncière



Permis de Construire



ARNAUD Patricia Le Plot Maison individuelle 20/01/2012

Commune de Rosières Place Publique Aménagement place + bâtiments 20/01/2012

HURTEZ Bruno Nuelle Travaux sur construction existante 20/01/2012

COLENSON Muriel Le village Aménagement bâtiments + logements 27/01/2012

CHAMPETIER Nicole Les Vernades Extension Construction existante 06/03/2012

GEORGES Nicolas Granges Madame Changement destination local artisanal 28/03/2012

BOIDIN/DEREUMAUX Bruguet Habitation individuelle 02/04/2012

MOULIN Frédéric Sabatier Changement destination création maison habitation 02/06/2012

Mousselin Virginie Genette Maison individuelle 08/08/2012

Mousselin Bernard Genette Maison individuelle 08/08/2012

TARBOURIECH Sylvain Les Vignes Maison individuelle 08/08/2012

SIAD Deborah Nuelle Aggrandissement 11/09/2012

ROCHE Josiane Le Suet Maison individuelle 27/09/2012

WYSS André Barrot Maison individuelle + hangar 05/10/2012

TERNOY Martine La Ravatière Maison individuelle 11/10/2012

ROSE Michel Barrot Extension bâtiment 19/11/2012

BERTHAUT/DUPAS Les Croix Maison individuelle 04/12/2012

LETUR Stéphane La Ravatière Maison individuelle 18/12/2012

CHARBONNEYRE Serge Les Croix Garage 18/12/2012

GERMANAUD Patrick Gerbaudy Maison individuelle 31/12/2012

CHARBONNEYRE Anthony Estourels Rénov. ruine en maison individuelle 31/12/2012

Règlement d'Urbanisme

Attention : votre projet peut être soumis à des formalités au titre d'autres législations.

Nature des travaux	Les constructions nouvelles	Formalité
1) cas général		
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m ² , quelle que soit la hauteur <i>(R.421-1)</i>		Permis
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m ² , sans dépasser 20 m ² , et hauteur inférieure ou égale à 12 mètres <i>(R.421-9 a)</i>		Déclaration préalable
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m ² , sans dépasser 20 m ² , et hauteur supérieure à 12 mètres <i>(R.421-1)</i>		Permis
Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 5 m ² et hauteur supérieure à 12 mètres <i>(R.421-9 c)</i>		Déclaration préalable
Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 5 m ² et hauteur inférieure ou égale à 12 mètres <i>(R.421-2 a)</i>		Aucune
Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 20 m ² et hauteur inférieure ou égale à 12 mètres dans les secteurs sauvegardés, les sites classés, les réserves naturelles et les cœurs de parcs nationaux (ou futurs parcs nationaux) <i>(R.421-11 a)</i>		Déclaration préalable
Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 20 m ² et hauteur supérieure à 12 mètres dans les secteurs sauvegardés, les sites classés, les réserves naturelles et les cœurs de parcs nationaux (ou futurs parcs nationaux) <i>(R.421-1)</i>		Permis
2) les habitations légères de loisirs		
D'une surface de plancher inférieure ou égale à 35 m ² et implantées dans un terrain de camping, dans un parc résidentiel de loisirs, dans un village de vacances classé en hébergement léger au sens du code du tourisme ou dans une dépendance de maison familiale de vacances agréée au sens du code du tourisme <i>(R.421-2 b)</i>		Aucune
D'une surface de plancher supérieure à 35 m ² et implantées dans un terrain de camping, dans un parc résidentiel de loisirs, dans un village de vacances classé en hébergement léger au sens du code du tourisme ou dans une dépendance de maison familiale de vacances agréée au sens du code du tourisme <i>(R.421-9 b)</i>		Déclaration préalable
3) les éoliennes		
D'une hauteur supérieure ou égale à 12 mètres (mât + nacelle) <i>(R.421-2 c)</i>		Permis
D'une hauteur inférieure à 12 mètres (mât + nacelle) <i>(R.421-2 c)</i>		Aucune
4) les pylônes, poteaux, statues, gros outillages et ouvrages du même type (hors éoliennes)		
D'une hauteur inférieure ou égale à 12 mètres et d'une emprise au sol inférieure ou égale à 5 m ² <i>(R.421-2 a)</i>		Aucune
D'une hauteur inférieure ou égale à 12 mètres et d'une emprise au sol supérieure à 5 m ² et inférieure ou égale à 20 m ² <i>(R.421-9 a)</i>		Déclaration préalable
D'une hauteur supérieure à 12 mètres et d'une emprise au sol inférieure ou égale à 5 m ² <i>(R.421-9 c)</i>		Déclaration préalable
24 Dans les autres cas <i>(R.421-1)</i>		Permis

15) les ouvrages et accessoires de lignes de distribution d'énergie électrique		
Si la tension est supérieure ou égale à 63 000 volts	(R.421-1)	Permis
Si la tension est inférieure à 63 000 volts	(R.421-9 d)	Déclaration préalable
16) Les ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol		
Dont la puissance crête est inférieure à 3 kilowatts et dont la hauteur maximum au dessus du sol ne peut pas dépasser 1.80 mètres	(R.421-2 c)	Aucune
Dont la puissance crête est inférieure à 3 kilowatts et dont la hauteur maximum au dessus du sol peut dépasser 1.80 mètres	(R.421-9 h)	Déclaration préalable
Dont la puissance crête est supérieure ou égale à 3 kilowatts et inférieure ou égale à 250 kilowatts quelle que soit leur hauteur	(R.421-9 h)	Déclaration préalable
Dont la puissance crête est supérieure à 250 kilowatts quelle que soit leur hauteur	(R.421-1)	Permis
Dont la puissance crête est inférieure à 3 kilowatts dans les secteurs sauvegardés, les sites classés, les réserves naturelles, les espaces ayant vocation à être classés en parc national et les parcs nationaux	(R.421-11 a)	Déclaration préalable
Dont la puissance crête est supérieure ou égale à 3 kilowatts dans les secteurs sauvegardés, les sites classés, les réserves naturelles, les espaces ayant vocation à être classés en parc national et les parcs nationaux	(R.421-1)	Permis

2.2. Autres travaux et changements de destination sur construction existante

Nature des travaux	Formalité
1) cas général	
Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 5 m ² , sans modification de l'aspect extérieur	(R.421-1) Aucune
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m ² , sans dépasser 20 m ²	(R.421-17 f) Déclaration préalable
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m ²	(R.421-14 a) Permis
En zone Urbaine d'une commune couverte par un Plan Local d'Urbanisme, un Plan d'Occupation des Sols ou un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m ² , sans dépasser 40 m ² , si ni la surface de plancher, ni l'emprise au sol nouvellement créée n'a pour effet de porter la surface de plancher totale de la construction ou l'emprise au sol de la partie de celle-ci constitutive de surface de plancher au delà de 170 m ²	(R.421-17 f) Déclaration préalable
2) les changements de destination	
Avec travaux modifiant les structures porteuses ou la façade	(R.421-14 c) Permis
Sans travaux ou avec travaux ne modifiant pas les structures porteuses ou la façade	(R.421-17 b) Déclaration préalable
3) les travaux intérieurs	
Dans les immeubles ou parties d'immeubles indiqués par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) approuvé, lorsqu'ils modifient la structure porteuse du bâtiment ou la répartition des volumes	(R.421-15 a) Permis
Dans les secteurs sauvegardés dont le PSMV n'est pas approuvé ou a été mis en révision	(R.421-17 c) Déclaration préalable
4) les autres travaux	
Les travaux d'entretien ou de réparation ordinaire	(R.421-13) Aucune
Les travaux de ravalement ou ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur	(R.421-17 a) Déclaration Préalable

2.3. Aménagements

Nature des aménagements	Formalité
1) les lotissements	
Qui prévoient la création ou l'aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs à plusieurs lots et internes au lotissement <i>(R.421-19 a)</i>	Permis
Qui sont situés dans un site classé ou dans un secteur sauvegardé <i>(R.421-19 a)</i>	Permis
Autres que ceux mentionnés ci-dessus <i>(R.421-23 a)</i>	Déclaration préalable
2) les remembrements	
Réalisés par une association foncière urbaine libre et qui prévoient la réalisation de voies ou espaces communs <i>(R.421-19 b)</i>	Permis
3) les terrains de camping, parcs résidentiels de loisirs	
Création ou agrandissement d'un terrain de camping permettant l'accueil de plus de 20 personnes ou de plus de 6 tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs <i>(R.421-19 c)</i>	Permis
Aménagement ou mise à disposition des campeurs, de façon habituelle, de terrains permettant l'accueil au plus de 20 personnes ou au plus de 6 tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs <i>(R.421-23 c)</i>	Déclaration préalable
Création ou agrandissement d'un parc résidentiel de loisirs prévu au 1° de l'article R.111-34 du code de l'urbanisme ou d'un village vacances classé en hébergement léger prévu par l'article L.325-1 du code du tourisme <i>(R.421-19 d)</i>	Permis
Réaménagement d'un terrain de camping ou d'un parc résidentiel de loisirs existant augmentant de plus de 10% le nombre des emplacements <i>(R.421-19 e)</i>	Permis
Travaux modifiant substantiellement la végétation qui limite l'impact visuel des installations dans un terrain de camping ou dans un parc résidentiel de loisirs <i>(R.421-19 f)</i>	Permis
Installation, en dehors des terrains de camping et parcs résidentiels de loisirs, d'une caravane autre qu'une résidence mobile pour une durée de plus de 3 mois par an, périodes consécutives ou non <i>(R.421-23 d)</i>	Déclaration préalable
5) les aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	
Pouvant contenir au moins 50 unités <i>(R.421-19 j)</i>	Permis
Pouvant contenir de 10 à 49 unités – sauf résidences mobiles de loisirs <i>(R.421-23 e)</i>	Déclaration préalable
De moins de 10 unités <i>(R.421-23 e)</i>	Aucune
Quelle que soit son importance – dans les secteurs sauvegardés, dans les sites classés et les réserves naturelles <i>(R.421-20 al 2)</i>	Permis
6) les affouillements et exhaussements de sol, s'ils ne sont pas déjà prévus par un permis de construire	
Dont la hauteur pour un exhaussement ou la profondeur pour un affouillement, excède 2 mètres et dont la superficie est supérieure ou égale à 2 hectares <i>(R.421-19 k)</i>	Permis
Dont la hauteur pour un exhaussement ou la profondeur pour un affouillement, excède 2 mètres et dont la superficie est supérieure ou égale à 100 mètres carrés <i>(R.421-23 f)</i>	Déclaration préalable
Dont la hauteur pour un exhaussement ou la profondeur pour un affouillement, est inférieure ou égale à 2 mètres et dont la superficie est inférieure à 100 mètres carrés <i>(R.421-23 f)</i>	Aucune
Dont la hauteur pour un exhaussement ou la profondeur pour un affouillement, excède 2 mètres et dont la superficie est supérieure ou égale à 100 mètres carrés – dans les secteurs sauvegardés, dans les sites classés et les réserves naturelles <i>(R.421-20 al 3)</i>	Permis

7) l'accueil des gens du voyage		Formalité
Installation pour une durée de plus de 3 mois consécutifs d'une résidence mobile constituant l'habitat permanent des gens du voyage (R.421-23 j)		Déclaration préalable
Aires d'accueil des gens du voyage (R.421-23 k)		Déclaration préalable

2.4. Démolitions

Nature des Travaux		
Travaux démolissant ou rendant inutilisable tout ou partie d'une construction située dans une commune ou une partie de commune où le conseil municipal a décidé d'instituer le permis de démolir (R.421-27)		Permis
Travaux démolissant ou rendant inutilisable tout ou partie d'une construction dans un secteur sauvegardé avec périmètre délimité ou dans un périmètre de restauration immobilière (R.421-28 a)		Permis
Travaux démolissant ou rendant inutilisable tout ou partie d'une construction inscrite au titre des monuments historiques (R.421-28 b)		Permis
Travaux démolissant ou rendant inutilisable tout ou partie d'une construction située dans le champ de visibilité d'un monument historique, dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou dans une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) (R.421-28 c)		Permis

5) les piscines		
Dont la couverture a plus de 1,80 m de haut, quelle que soit la superficie (R.421-1)		Permis
Dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 mètres carrés, non couvertes ou dont la couverture fait moins de 1,80 mètres de hauteur au-dessus du sol (R.421-9 f)		Déclaration préalable
Dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 10 mètres carrés, non couvertes ou dont la couverture fait moins de 1,80 mètres de hauteur au-dessus du sol (R.421-2 d)		Aucune

6) les châssis et serres		
Dont la hauteur est supérieure à 4 mètres (R.421-9 g)		Permis
Dont la hauteur est supérieure à 1,80 m et la surface au sol supérieure à 2000 mètres carrés (R.421-9 g)		Permis
Dont la hauteur est comprise entre 1,80 mètres et 4 mètres et la surface au sol sur une même unité foncière inférieure à 2 000 mètres carrés (R.421-9 g)		Déclaration préalable
De moins de 1,80 mètres de hauteur au-dessus du sol (R.421-2 e)		Aucune

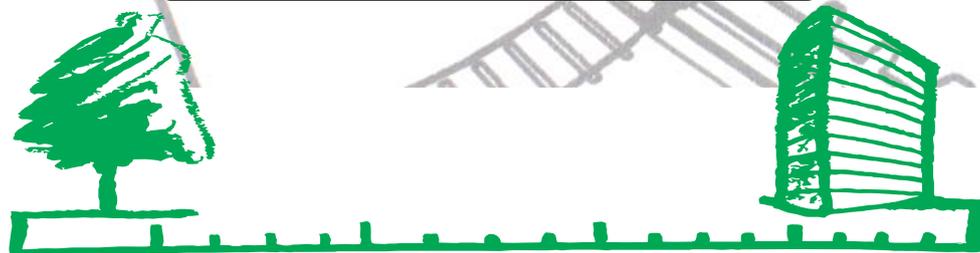
7) les murs		
D'une hauteur supérieure ou égale à 2 mètres (R.421-9 e)		Déclaration préalable
De moins de 2 mètres de hauteur sauf s'ils constituent des clôtures régies par l'article R.421-12 - hors secteur sauvegardé ou site classé (R.421-2 f)		Aucune
De soutènement (R.421-3 a)		Aucune
Quelle que soit la hauteur en secteur sauvegardé, site classé, réserve naturelle et coeur de parc national (ou futur parc national) (R.421-11 b)		Déclaration préalable

8) les clôtures		
Situées dans secteur sauvegardé, dans le champ de visibilité d'un monument historique, dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, dans un site inscrit ou un site classé, en secteur délimité de Plan local d'urbanisme ou en partie de commune dont le conseil municipal a décidé de soumettre les clôtures à déclaration. (R.421-12)		Déclaration préalable
Autres que celles citées ci-dessus et les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière (R.421-2g)		Aucune

Pièces à joindre à une demande de permis de construire Pièces obligatoires pour tous les dossiers

- PC1.** Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a)
 - PC2.** Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9]
 - PC3.** Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b)
 - PC4.** Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8)
 - PC5.** Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a)
 - PC6.** Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c)
 - PC7.** Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (Art. R. 431-10 d)
 - PC8.** Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d)
- Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur des travaux exécutés à l'intérieur d'un bâtiment situé dans un secteur sauvegardé ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques*
- PC9.** Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11)

**AVANT LE DÉPÔT DU DOSSIER
PRENDRE CONNAISSANCE DU
RÈGLEMENT DU P.O.S. EN VIGUEUR
SUR LA COMMUNE**



Les Spécialistes de la fermeture
FENÊTRES & FERMETURES de FRANCE



**VÉRANDAS
MENUISERIES
BOIS - ALU - PVC
Neuf & Rénovation**

e-mail: 3f.rosemichel@orange.fr

04 75 39 59 74

06.78.65.10.46 & 06.07.32.67.95

“Le Barrot” Route de Chapias
0 7 2 6 0 R O S I È R E S

www.3f-rosieres.fr-07



Et CLAUDE MEGA-SERVICES

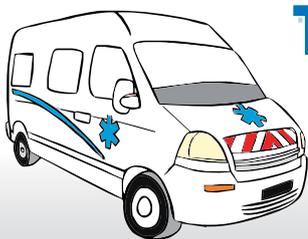
Cycles Motoculture

S.A.V. 04.75.39.50.97

07260 JOYEUSE

Fax: 04.75.36.22.22

STIHL ECHO



Toutes Distances

**TAXI AMBULANCE
V.S.L.**

MISE A DISPOSITION
D'UN SERVICE POMPES-FUNÈBRES

S.E. IEDRA Jean-Pierre

04.75.39.40.45 07260 JOYEUSE

annonces



Voisinage



"Il vaut mieux un mauvais arrangement qu'un bon procès !"

les réglementations et les usages locaux

Si votre habitation ou local se situe dans un lotissement, le règlement ou le cahier des charges peuvent prévoir les normes à respecter en matière de distance des plantations entre terrains voisins.

Il vous faut également vérifier si la commune dans laquelle vous vous situez n'est pas concernée par un usage local en ce domaine.

les règles du code civil

A défaut d'application de réglementations ou d'usages locaux, ce sont les règles de droit commun qu'il faut respecter. Elles sont définies aux articles 671 à 673 du code civil.

•les distances à respecter

Ainsi, il convient de respecter :

- pour les plantations jusqu'à 2 mètres de hauteur: une distance minimale de 0,50 m de la limite séparative de la propriété voisine
- pour les plantations supérieures à 2 mètres de hauteur: une distance minimale de 2 mètres de la limite séparative de la propriété voisine

•les branches et racines

Pour les branches, seul le propriétaire de la plantation peut les couper et pas son voisin sur le fond duquel elles avancent. Ce dernier ne peut que lui contraindre à le faire. Pour les racines, ronces et brindilles, le propriétaire du terrain sur lequel elles avancent peut les couper lui-même.

Aucune prescription ne joue en la matière

•en cas de conflit avec votre voisin

Dans un premier temps, il vous est conseillé de demander calmement à votre voisin de se mettre en conformité avec la réglementation.

Après un certain délai sans exécution de sa part, adressez lui une lettre recommandée avec accusé de réception le mettant en demeure d'agir dans un délai raisonnable.

En dernier lieu, il conviendra de saisir le tribunal d'instance ou de tenter une médiation ou une conciliation judiciaire

Animaux:

Il est expressément défendu de laisser les chiens (et les chats) divaguer sur la voie publique, sans maître ou gardien. Défense est faite de laisser les chiens fouiller dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices. **Tout chien circulant sur la voie publique doit être constamment tenu en laisse c'est à dire relié physiquement à la personne qui en a la garde.**



Voisinage



Moins on fait de bruit, mieux on s'entend.

Aujourd'hui, le bruit est devenu une réelle pollution, à la ville et à la campagne : voitures, tondeuses, télévisions, chaînes Hi-Fi, voisins, autoroutes, aéroports... créent un environnement sonore nuisible pour l'équilibre humain.

Plus d'un Français sur deux (54 %) se déclare gêné par le bruit lorsqu'il est chez lui. Les transports sont la première source de nuisance sonore, surtout dans les grandes villes, tandis que les habitants de cités ou de grands ensembles souffrent du bruit provoqué par leurs voisins. En fait, le bruit apparaît comme une fatalité, une rançon due au progrès. Or, il n'en est rien. Cette situation n'est pas nouvelle. D'ailleurs dès 1992, la « loi bruit » a été mise en application. Son objectif est de prendre les mesures préventives et / ou correctives pour éviter toute nuisance sonore. Cette loi vise tous les secteurs d'activités, les transports, la gêne due aux bruits de voisinage, etc.

Bons usages et idées fausses, les bruits qui courent sur le bruit

Le bruit autorisé jusqu'à 22 heures

C'est faux. Le tapage diurne est interdit au même titre que le tapage nocturne et les amendes sont les mêmes.

Une soirée bruyante autorisée une fois par mois

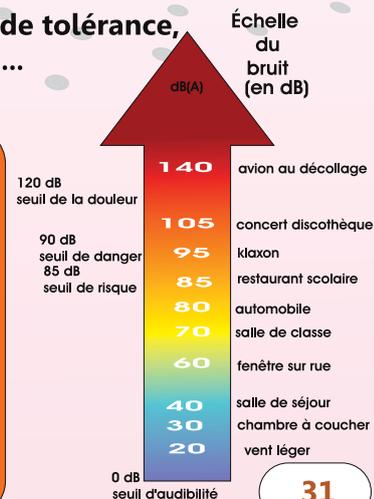
C'est faux, la loi ne prévoit rien. C'est à vous de prendre vos précautions pour ne pas trop importuner vos voisins. La moindre des courtoisies est de les prévenir et de respecter un horaire convenable pour la fin de soirée.



Puisque la vie est faite tout autant de respect que de tolérance, voici quelques précautions pour vivre en bonne entente ...

Charte de bon voisinage

- 1 Je n'ai pas le droit de gêner mes voisins, ni le jour, ni la nuit.
- 2 À la maison, je marche avec des chaussons, des chaussettes ou nu-pieds.
- 3 J'évite de courir dans l'appartement.
- 4 Je m'habitue à ne pas crier et je constate qu'on me comprend quand même.
- 5 Je modère le son de ma télévision et de ma chaîne Hi-Fi.
- 6 J'achète des appareils électroménagers silencieux et je ne les fais pas fonctionner la nuit.
- 7 Je bricole et je tonds la pelouse à des horaires acceptables par tous.
- 8 Je ne claque pas les portes.
- 9 Je descends les escaliers sans faire trop de bruit.
- 10 J'apprends à mon chien à ne pas aboyer inconsidérément.





Débroussaillage



Réglementé par l'arrêté n°2004/01/907 du 13/04/04 et l'arrêté n°2005/01/539 du 07/03/05

Généralités : Le débroussaillage protège la forêt en permettant de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété. Le débroussaillage vous protège, ainsi que votre construction, en garantissant une rupture de combustible végétal qui favorise une baisse de la puissance du feu.

Le débroussaillage est une obligation de l'article L321-5.3 du code forestier.

Comment débroussailler ?

Sur le terrain, il s'agit donc d'éliminer les végétaux susceptibles de propager l'incendie

- en coupant les broussailles, les arbustes et certains arbres
- en élaguant les arbres et arbrisseaux conservés au minimum jusqu'à deux mètres
- en éliminant les rémanents de coupes (par évacuation ou incinération en respectant l'arrêté préfectoral du 25 avril 2002 sur l'emploi du feu).

En cas de non-respect de la réglementation :

Vous vous exposez à des sanctions et à une contravention dont le montant peut s'élever à 1500€. Par ailleurs, les autorités peuvent vous mettre en demeure de réaliser les travaux et prévoir une amende de 30€ par mètre carré soumis à l'obligation de débroussaillage. La commune, en dernier recours et après mise en demeure, peut faire exécuter les travaux qui sont à votre charge et vous en faire supporter les frais. En cas de sinistre, votre assurance habitation ne couvrira pas systématiquement les dommages. Vous pouvez également être mis en cause, si la densité excessive de végétation présente sur votre terrain a facilité la propagation d'un incendie.

INCINERATION DE DECHETS VERTS DES PARTICULIERS du 01 octobre au 30 juin

Qu'est-ce que les déchets verts ? :

Tonte de pelouses, taille de haies et d'arbustes, élagages, débroussaillage, autres pratiques similaires, produits par les particuliers ou par des collectivités.

Qui a le droit de brûler ? : A ce jour, les personnes qui restent autorisées à brûler sont les agriculteurs et forestiers professionnels. Les particuliers sont soumis au débroussaillage obligatoire dans un rayon de 50m autour des habitations et installations situées à moins de 200m des bois, forêts landes et maquis.

Autorisation provisoire : le préfet par son arrêté préfectoral du 12 septembre 2012 a dérogé au principe d'interdiction général et a autorisé provisoirement jusqu'au 31 décembre 2014 sur la commune de Rosières, en outre, l'incinération de déchets verts ménagers et assimilés car notre territoire ne dispose pas d'un équipement nécessaire pour assurer l'élimination de ces déchets.



Prescriptions générales à respecter lors de toutes opérations de brûlage :

- demander une autorisation valable 2 mois en mairie 2 jours francs avant de brûler
- les déchets verts végétaux devront être suffisamment secs pour brûler facilement et en produisant un minimum de fumée
- l'adjonction de tout produit (pneus, huile de vidange, gasoil...) pour activer la combustion est interdite
- les feux sont allumés par temps calme, en s'assurant qu'aucune interdiction n'a été prise (téléphoner au 04.75.66.36.18), au titre de la préservation de la qualité de l'air, de la prévention des incendies de forêt.
- Les opérations de brûlage sont réalisées dans des conditions telles que la sécurité des personnes et des biens sont garanties
- Les fumées dégagées ne doivent en aucun cas gêner la circulation sur les voies publiques avoisinantes ou être à l'origine d'une gêne notable pour le voisinage
- L'incinération s'effectue sous la surveillance constante d'une personne à capacité d'intervenir en cas de départ d'incendie
- Pendant toute la durée des feux, il est obligatoire de disposer de moyens d'extinctions suffisants pour s'opposer à un départ de feu et d'un moyen d'alerte des services de secours
- Les feux doivent être éteints une heure avant le coucher du soleil et le responsable de l'opération s'assure de l'extinction totale avant de quitter les lieux.

CREATION D'UNE CITERNE A INCENDIE

Courant 2013 le conseil municipal a décidé implanter une citerne bois de 60m³ au lieu-dit Planteyras VC n°15, sur une parcelle de 462 m² mise à notre disposition gracieusement par Mr D. CHANIOL

Les travaux s'élèvent à 23 394€ H.T (27 979.22€ T.T.C).

Des aides publiques ont été sollicitées à hauteur de 80%.





CARNAL FETTI ROSIÉROIS



LES FADAS DES PETITS BOUTS



FNATH ROSIÉRES
EFFICACES SOLIDAIRES



FOOT CORPO



la Rose et le Roseau



ACCASTACHA



LES JEUNES A ROSÉ



A.C.C.A. ROSIÉRES



MEMOIRES DE ROSIÉRES



LA NOÛVE PARTAGÉE



DANCAREM



DMR



ROSIÉRES ANIMATIONS



Associations 2013

Acastacha foot corpo : football. Contact : Mr Carlos MARINHO 06/83/53/58/02

ACCA : Les dirigeants de l'ACCA de Rosières sont satisfaits de cette saison en cours. Le nombre de sociétaires est légèrement croissant par rapport à l'année dernière. Si nous faisons un bilan de mi saison nous pouvons dire que l'équipe gros gibiers a prélevé plus de sangliers que la saison 2011/2012 (à date identique) avec quelques beaux spécimens de plus de 100 kg. Les dimanches pluvieux de novembre ont fait diminuer le tableau de chasse concernant le lièvre. Pour les chasseurs de gibiers à plumes, nous réalisons des lâchers de faisans et perdreaux en attendant l'arrivée des oiseaux migrateurs. Nous organisons un concours de belote le vendredi 1er février 2013 à 20h30 à la salle polyvalente, nombreux lots, toutes les équipes seront primées. Contact : Mr TOBIA

Amesud : Association Montagne Emploi Sud, créée le 2 mai 1988 est installée à Rosières depuis 1995, a pour objectifs la création et le maintien d'activités en secteur rural. Elle met en œuvre un éventail de moyens à la disposition de ceux qui souhaitent " vivre et travailler en Sud Ardèche " et se donne pour rôle d'aider à l'installation et au maintien d'actifs en milieu rural par la mise en relation, l'entraide, l'information et la formation à toutes formes d'activités et de pluriactivités. L'association AMESUD a aujourd'hui les missions suivantes :

- Le portage du site de proximité qui vous accueille gratuitement pour vous aider dans vos démarches de recherche d'emplois, de création ou de développement d'activités.
- L'accompagnement des bénéficiaires du RSA créateurs d'entreprises (sur prescription).
- L'accompagnement des travailleurs handicapés ayant un projet de création (sur prescription).
- L'accueil tout public sur de l'information de premier niveau concernant les questions d'emploi, de formation et de création d'activités
- L'accueil des permanences de la Mission Locale d'Aubenas (public jeune) et de Cap Emploi (public travailleur handicapé) un jour par semaine (sur RDV)

Les locaux de l'association sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h ; un accès Internet est à disposition du public et les offres d'emploi de pôle emploi sont disponibles en version papier. Contact: 04/75/35/38/68 – Courriel : sp.sударdeche@gmail.com

Carnal'FettiRosièreois : L'association CARNAL'FETTI ROSIÉROIS organise diverses manifestations dans le courant de l'année. Concours de belote, repas dansant et costumé... Ces manifestations ont pour but de finaliser le célèbre défilé d'un corso dans les rues de Rosières. " Le Carnaval à travers le temps " est le thème choisi pour cette année 2013. Nous sommes comme chaque année à la recherche de bénévoles, de hangars pour la réalisation de ces chars, de matériels divers ainsi que de sponsors. Contact : MmeMarceline CARIA au 06/84/52/56/30 et 04/75/39/93/53



Associations 2013

Cinéma " Le Foyer " : Salle classée Art et Essai - 292 places - écran 10 mètres. Equipement numérique et 3D – Son : Dolby Digital Surround. Accès handicapés - Salle climatisée. Le Cinéma Le Foyer de Rosières est géré par l'Association Jean Becque. Elle emploie 4 salariés. En 2012, 300 films ont été projetés, plus de 30 000 entrées ont été réalisées. Le Cinéma Le Foyer a été à nouveau classé salle Art & Essai en 2012 (50% de films classés). Première salle équipée en numérique en Ardèche avec des projections en 3D. Grâce à un système de lunettes actives (la meilleure technique actuelle). L'équilibre financier de l'association est maintenu grâce à l'implication de bénévoles (plus de 7 000 heures effectuées en 2012) Leur action permet de maintenir des tarifs modérés.

Tarifs 2013 : Normal : 6,50 € Moins de 16 ans : 5,50 €

Moins de 10 ans : 4,50 €

Carte d'abonnement 10 places : 55 €

Carte d'abonnement 5 places : 30 €

Supplément 3D – location de lunettes : 2 €

Depuis septembre 2012, la salle de Rosières retransmet des Opéras, des Ballets, du Théâtre. La saison 2012/2013 a débuté par Carmen en septembre, plaçant le cinéma 3ème au niveau national, en termes d'entrées. Ce lieu d'accès à la culture cinématographique se veut ouvert à tous. Les bénévoles travaillent sans cesse à améliorer les conditions d'accueil et le confort.

Contact : 04/75/39/59/01 Mail : cinéma-jeanbecque@orange.fr

Le programme sur le site : <http://rosieres.cine.allocine.fr>

Chorale La Rose et le Roseau : Pratique du chant choral. L'association existe depuis 1991 et compte une cinquantaine de choristes. Les voix d'hommes ténors et basses sont particulièrement recherchées. Inscriptions en septembre/octobre de préférence. Contact : Chef de chœur Delphine Chastagnier, président Mr SARREMEJEANNE 04/75/89/18/50.

Club de Patchwork Les Fadas des Petits Bouts : Le club a repris ses activités fin septembre et nous avons eu la bonne surprise d'accueillir plusieurs nouvelles ce qui permet de dynamiser le groupe. En avril 2012 nous avons fait notre exposition qui est tombée le même jour que : De Ferme en Ferme. Cela a permis à beaucoup de personnes dans leur périple de venir et découvrir l'expo. Beaucoup de clubs du département ainsi que de la Drôme, des Bouches du Rhône et du Gard nous ont rendu visite. Des photos ont été prises et à la demande de certaines personnes nous avons accepté que celles-ci soient diffusées en Allemagne, Belgique, Hollande, Australie et Etats-Unis sans oublier la France, ces photos ont eu un vif succès. Pour l'année qui vient une sortie est prévue à Montpellier fin janvier pour le salon Créativa. En mars nous organisons notre journée d'Amitié avec tous les clubs d'Ardèche et un stage pour celles qui le désirent est en cours d'organisation pour le mois de Mai.

Contacts : Mme Marie-Liesse BOEHM : 04/75/39/52/98 ou Mme Andrée GABON : 04/75/36/89/87

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

■ Neuf & Rénovation

■ Chauffage électrique

■ Automatismes :

Portes

Portails

Volets roulants...

■ Interphones



Dépannage

Christophe MARTIN

Route nationale 104 07260 ROSIÈRES

04.75.36.32.49 & 06.22.60.53.73

Travaux Publics - Terrassement



SARL

CARDINAL

Travaux Agricoles
Transports - Minage - V.R.D.
Démolition - Location d'engins

"Les Côtes" 07110 VINEZAC
Tél 04.75.36.81.03 Fax 04.75.36.98.55
Port. 06.82.66.25.57

courriel:sarl.cardinal@gmail.com

annonces

PRESSING LAVERIE



Mme Chantal REHNER
centre Commercial
07260 ROSIÈRES
04.75.36.20.01
relais 3 Suisses



**Electroménager
Image & Son**

www.proxiconfort.fr



**ART
de la
CUISINE**

centre commercial
07260 ROSIÈRES
04.75.39.21.61

INFINITY[®]

BUREAUTIQUE

E-mail : infinitybureautique@orange.fr

multifonctions noirs et couleurs
Solutions numériques
Connectiques réseaux

29, chemin de Thabor | ZAE Mozart | 26000 Valence

Tél. : 04 75 62 04 94 | Fax : 04 75 83 51 16

38

annonces



Associations 2013

Club Rencontres et Loisirs : Comme d'habitude en 2013 le Club poursuivra ses activités. Les membres se retrouvent les mercredis après-midi à la salle polyvalente mise à disposition par la commune. La belote et le scrabble demeurent les activités principales. Des sorties repas seront programmées en cours d'année. Nous fêterons les anniversaires et certains événements de nos adhérents. (Quelques personnes du Club vont se joindre au Club de Laurac pour participer à un voyage au Puy du Fou et la Bretagne du Sud, 7 jours/6 nuits. Cette sortie est programmée avec le Club des Brès d'Or. Mise à disposition de véhicule

Grand Tourisme 53 places. Le départ se fera de Laurac tôt le matin. Date probable du 13 au 19 juin 2013.) Les personnes qui veulent venir nous rejoindre peuvent s'inscrire en cours d'année. Venez faire la coinche avec nous ! Contact : Mme FEUVRIER 04/75/39/50/92

Dançarem tant que poïrem : en français " nous danserons tant que nous pourrons " a pour but d'étudier, de perfectionner et de promouvoir la pratique des danses anciennes traditionnelles (appelées aussi folkloriques) françaises et étrangères, ainsi que d'organiser des manifestations au bénéfice d'associations, d'établissement sociaux et particuliers. Nous sommes à ce jour une quarantaine d'adhérents dont l'activité est partagée en deux groupes : tous niveaux le lundi à 18h à Payzac, les participants aux spectacles le mercredi à 20h15 à Rosières

Contact : Jean MERCIER 04/75/37/28/11 ou jean.mercier0226@orange.fr

Envoie L'Assos : a été créé en 2008 pour animer la vie du village à travers différentes manifestations comme la fête votive et le tournoi annuel de foot en l'honneur d'Alexandre avec le soutien de la mairie de Rosières. En 2011, l'association innove en organisant un concert gratuit sur la place de l'église de Rosières. A partir de 2012 elle s'est fixée l'objectif de dynamiser et de divertir la vie culturelle autour de la commune de Joyeuse et de ses environs. Un événement intergénérationnel est créé le 6 et 7 juillet 2012 sur la commune de Joyeuse, en coproduction avec l'Art Scène et en partenariat avec L'Office pour la Culture de Joyeuse. Deux soirs de musique live, sur le site du Petit Rocher à Joyeuse, avec des artistes issus de la scène actuelle internationale dans des styles allant du Hip Hop au Groove et du Reggae au Dub. Envoie L'Assos maintient l'évènement du 1er week-end de juillet, le 5 et 6 juillet 2013.

Contact : Malte NIEDEGGEN 06/47/95/92/25 e-mail : n07.malte@gmail.com/envoielassos@hotmail.fr

Foot corpo : football. Contact : Mr Reynouard Alain 04/75/36/59/62

Les jeunes à rosé : Cela fait aujourd'hui deux ans que cette association a été créée et nous en sommes très fiers. Fiers d'avoir pu se réunir pour organiser les festivités du 15 août et de pouvoir continuer à réaliser cette tradition. Et également fiers de pouvoir travailler avec les habitants de Rosières et les membres de sa mairie. Un grand remerciement à eux tous, sans qui rien n'aurait pu et ne sera fait.

Contact : Matthias RICHARD 06/79/25/44/28 matthias.richard.07@hotmail.fr

Ginko : cours de Tai Chi Chuan. La pratique de cet art ancestral du mouvement permet de retrouver la fluidité du corps et favorise le calme intérieur. Ce voyage vers soi s'adresse à tout le monde et à tout âge. Contact : Mme Catherine BASSAN 06/07/70/94/58



Associations 2013

La Note Partagée : existe depuis 2007 et a pour objectif le développement de la pratique musicale et sud Ardèche. Elle organise des concerts en relation avec les communes de l'Ardèche Méridionale et des stages et master class ouverts aux musiciens amateurs. La " Note Partagée " porte l'activité du Jazz Workshop d'Ardèche, formation se composant de 14 instrumentistes, musiciennes et musiciens amateurs, dont le but est de prendre et donner du plaisir en interprétant des compositions originales du saxophoniste et compositeur Daniel Wirz . L'association produit également le spectacle " Dans l'eau du temps " qui met en scène 2 lecteurs de poèmes et les 6 musicien(ne)s du sextuor "Ad lib". Ce spectacle est soutenu par la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche. Le Jazz Workshop d'Ardèche répète le jeudi soir, deux fois par mois, à Rosières. Les prochains concerts auront lieu à Aubenas le Jeudi 24 janvier 2013 (21 heures, salle Le BOURNOT) et le samedi 9 mars à Rosières (20h30, salle polyvalente).
Contact : Marie-Paule CHEIKH ROUHOU 04.75/39/93/07

Mémoire de Rosières : L'histoire de notre ancienne commune nous intéresse. Elle est notre mémoire, elle sera le patrimoine de nos enfants Nous avons donc souhaité rassembler au sein de l'association " Mémoires de Rosières " ceux qui veulent retracer des événements, anecdotes, petites histoires et souvenirs de nos aînés. La première réunion a lieu le 12 avril et l'Assemblée Générale constitutive le 15 juin. Nous souhaitons mettre en forme un document qui s'articulera autour des thèmes suivants :
Thème 1 : Rosières et son histoire ;Thème 2 : Rosières, son patrimoine et ses hameaux ; Thème 3 : Rosières et l'eau ; Thème 4 : Rosières et ses écoles ; Thème 5 : Rosières et ses édifices religieux ; Thème 6 Rosières et son agriculture ; Thème 7 : Rosières et ses activités économiques ; Thème 8 :Rosières et les transports ; Thème 9 : Rosières, Fêtes, traditions et personnages célèbres ; Thème 10 : Rosières, Généalogie, démographie et familles ; Thème 11 : Rosières et les femmes. D'autres thèmes pourront être créés à l'initiative d'un adhérent ; par exemple " Rosières et le sport " qui sera le 12ème thème très probablement. Une trentaine de personnes s'activent autour des thèmes choisis. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter l'association.Contact : Mr Jacques GUILHAUMON 04/75/39/40/86

Rosières Animations : Chantal et son équipe organisent des manifestations tout au long de l'année tels que des vides greniers, des thés dansants et des marchés nocturnes et dynamisent ainsi la commune de Rosières. Contact : Mme Chantal BASSAL 04/75/39/50/38

Rosalire : L'association culturelle ROSALIRE gère la bibliothèque municipale de la commune. Les permanences ont lieu le mercredi et le samedi de 10h à 12h toute l'année. Elles sont tenues par 6 bénévoles qui ne seraient pas contre le fait de voir leur nombre s'agrandir... ROSALIRE accueille les élèves de l'école communale tous les 15 jours le jeudi matin (TPS-PS-MS-GS) et le jeudi après-midi (CP-CE-CM). Une intervention mensuelle à la crèche dans le cadre de l'action " les bébés aiment les livres " est assurée par 2 bénévoles qui continuent de se former. La bibliothèque possède un fond d'environ 2100 livres régulièrement enrichi et rajeuni par de nouveaux achats et de nombreux dons. En outre le bibliobus départemental passe 2 fois par an et alimente la bibliothèque d'environ 700 livres par année. La navette passe toutes les 6 semaines pour récupérer les livres demandés par d'autres bibliothèques et nous fournir ceux que nous avons réservés. L'adhésion est de 15€ par famille et par an.
Contact : Evelyne SERRET 04/75/39/56/87



Associations 2013

Rosières danse : Danses de société pour adultes. Contact : Mme Nicole RIVIERE 04/75/39/55/49

Ovalie : association de rugby loisir. Depuis septembre 2012, entraînements sur le stade de Joyeuse.
Contact : Mr Philippe GILLES 04/75/36/21/63

Sou des Ecoles : En organisant différentes manifestations (loto, vente de pognes, fête de l'école..), le Sou récolte des fonds afin de participer au financement d'activités liées aux projets pédagogiques de l'école de Rosières. Pour l'année 2011/2012, la cagnotte a permis d'accueillir divers intervenants comme le CLAPAS pour le travail des CE2-CM1-CM2 autour des fossiles d'Ardèche et d'ailleurs, une intervenante en Arts plastiques pour les CE2-CM1 ainsi que la FRAPNA pour le travail de l'école autour du thème de la mare. Pour ce dernier thème les écoliers rosiérois sont allés à " La mare au libellules " à Jaujac. Les élèves de CE2-CM1 se sont rendus au cinéma de Joyeuse pour une projection de films réalisés par d'autres écoles. Une classe verte a été organisée avec le syndicat Beaume-Drobie, ainsi les élèves se sont rendus à Sablières à la rencontre d'autres écoliers. Enfin les élèves de CP-CE1 se sont rendus à Lyon rencontrer leur correspondants. Lors de cette sortie ils ont visité le musée des Beaux-Arts et effectué une mini-croisière sur la Saône et le Rhône avec commentaire historique de la ville. Sans oublier le goûter de Noël qu'offre le Sou chaque année aux élèves rosiérois ! Contact : Mme Marion PEREZ 06/26/89/25/10 ou 04/75/89/36/99

ASSOCIATIONS D'AIDE A LA PERSONNE OEUVRANT SUR ROSIERES

ADMR : une équipe de bénévoles toujours à votre écoute dans une structure humaine et efficace pour le service à la personne. L'association d'aide à domicile en milieu rural, association loi 1901, a pour mission :

- De créer et développer des services à domicile pour répondre aux attentes de l'ensemble de la population de Rosières, Joyeuse et Vernon
- De maintenir chez elles les personnes devenues dépendantes
- D'atténuer la solitude de certaines
- De créer de l'emploi local

Permanences : Lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h. Tél : 04/75/93/85/17

Confluence services : Garde d'enfants, soutien scolaire, entretien ménager, jardinage, petits travaux, surveillance de votre résidence, portage de votre repas chaud. Avec de nouveaux services : éveil, animations et loisirs, organisation de la vie quotidienne, stimulation, maintien des acquis, promenade, lecture, cinéma, jeux, cuisine, théâtre. Route nationale 07260 Joyeuse. Tél : 04/75/35/13/70

Mail : info@confluence-services.com Site : www.confluence-services.com

FNATH : La FNATH est une association créée en 1921, à but non lucratif, et reconnue d'utilité publique. De nombreuses lois ont vu le jour grâce à votre ténacité. Elle est financée par la cotisation de ses adhérents, et de ses donateurs. Elle ne dépend d'aucune administration de tutelle. Nous avons pour vocation de défendre les droits des victimes, que ce soit suite à un accident de la route, ou accident domestique. Nous avons un service juridique compétent, qui nous défend auprès des tribunaux. Nous sommes là pour proposer notre aide et notre soutien, et nos différents services peuvent vous permettre d'améliorer votre quotidien. Défendre les acquis et obtenir des avancées sociales. Assurer un véritable accompagnement. La FNATH se tient à la disposition des victimes, ainsi que de leurs familles, afin de les conseiller dans leurs premières démarches. Une permanence juridique est assurée 2 fois par mois au centre LEBOURNOT à AUBENAS. Notre site internet : www.fnath.org
Tél : 04/75/39/89/82 et 04/75/39/92/49



Une semaine type d'activités à ROSIÈRES :

LUNDI :

- 14h-16h : Activités physiques adaptées aux insuffisants respiratoires avec APRRES
- 14h-19h : salle Balbiac Patchwork avec Les Fadas des Petits Bouts
- 18h15-19h45 : Yoga avec Compagnie Autrement
- 20h-21h : Danses de Société avec Rosières Danse

MARDI :

- 9h15-10h30 : Strech avec Actiforme
- 10h45-12h : Renforcement musculaire avec Actiforme
- 14h-16h : Activités physique adaptées réservées aux insuffisants respiratoires avec APRRES
- 16h30-19h30 : Théâtre enfants avec Comed'Act
- 20h30-23h : Chorale adultes avec La Rose et le Roseau

MERCREDI :

- 10h-12h : Bibliothèque avec Rosalire
- 14h-17h30 : Jeux pour adultes avec Club Rencontres et Loisirs
- 18h-19h : Gym dynamique avec Actiforme
- 19h-20h : Abdo-fessiers-cuisses avec Actiforme
- 20h-23h : Danses folkloriques avec Dancarem Tant que Poirem

JEUDI :

- 9h30-10h30 : Zumba adultes
- 17h-18h : Zumba adultes
- 18h-19h : Tai Chi Chuan pour débutants avec Ginko
- 19h-20h : Tai Chi Chuan pour avancés avec Ginko
- 20h-22h30 : Groupe de Jazz avec La note Partagée (1semaine sur 2)
- 20h-22h30 : Danses société avec Rosières Danse (1semaine sur 2)
- Stade Football corpo avec Foot corpo
- 19h-20h : Stade Football corpo avec Acastacha

SAMEDI :

- 10h-12h : Bibliothèque avec Rosalire

Rosières est une commune dynamique qui propose via ses associations et intervenants professionnels un ensemble d'activités sportives et culturelles.

Le Mas de Baume
HÔTEL de CHARME

*Amandine et Finn
 seront heureux de vous recevoir
 dès le mois d'Avril*

Lieu dit BAUME 07260 Rosières Tél : 04 75 93 76 88
<http://mas-de-baume.com>

annonces



07260 JOYEUSE **04 75 39 52 80**



CENTRE COMMERCIAL
07260 ROSIÈRES

Vente Neuf & Occasion - Réparations



Tél : 04.75.39.52.41 Fax : 04.75.36.47.12

Créations d'Entreprises

En pleine campagne, au milieu de pins, on découvre une immense bâtisse anciennement une ferme rénovée avec goût. Cet hôtel de charme est ouvert depuis juin 2012. On y retrouve dix chambres dont trois suites familiales et une chambre accessible aux personnes handicapées, une cour intérieure, un salon de détente, piscine, solarium. Dans une ambiance écologique et naturelle, cet établissement est géré par Finn et Amandine, très accueillants et sympathiques.
Contact : 04.75.93.76.88 ; 06.86.69.23.15 ; <http://mas-de-baume.com>



Le Mas de Baume
HÔTEL de CHARME



COIFFURE

Marilyne Dupland

Vous accueille au salon anciennement Flash Coiffure zone commerciale Le Sablas. Lissage, coloration, mèches, coupes mixtes, coiffures de mariées, extensions...
Horaires d'ouverture : mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, jeudi de 13h à 20h vendredi de 9h à 18h, samedi 9h à 15h. RDV au 04.75.36.20.50

Brocante

Ouverte depuis le 1er février 2012, implantée sur la R.D. 104 au centre du village.

Achat, revente de mobiliers anciens (vaisselle, objets déco, meubles...).

Ouvert tous les jours sauf le lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h Tél : 06.74.43.03.91

Au Temps Jadis

ARMURERIE *Le Goupil*

Située sur la route de Laurac quartier Les Costes, ouvert depuis le 8 octobre 2012.

Nicolas répare, règle, modifie,

vends des armes de chasse. On y trouve également du matériel de pêche et de chasse

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h30 Tél : 04.75.93.81.31



Patrick et Annie Copetti ont créé la brasserie de l'Ardèche méridionale sur la zone des Vernades. Patrick, qui a obtenu un diplôme de brasseur à l'université de La Rochelle en 2012, propose d'authentiques bières artisanales.

Annie, s'occupe quant à elle de recevoir les clients à la boutique située à la brasserie.

N'hésitez pas à pousser la porte,

vous pourrez voir de près les installations.

La boutique est ouverte du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

CEVEN'
A R D E
Bière Ardéchoise



44

04.75.93.46.08



Travaux Publics et Particuliers

Procédés innovants et écoresponsables :

- Enrobés basse température
- Enrobés à froid
- Recyclage de matériaux

AUBENAS

12 route de Montélimar BP 105
07202 AUBENAS Cedex
TEL 04 75 93 02 47
FAX 04 75 93 45 85
Email: satp07@satp07.fr



Charcuterie Chatelard Boucherie Volailles

*Charcuterie de Pays
Fabrication à l'ancienne*

Spécialités Maison:

*Caillettes, Maôche, Boudin,
Pâté aux châtaignes, Jambonnette,
Pâté croûte, Pâtés en conserve...*

07230 LABLACHÈRE
04.75.36.65.75

annonces

Travaux réalisés en 2012

Travaux de voirie :

Pour évacuer les eaux

- Busage aux Imouleyres
- Busage au Fayet avec bétonnage du fossé
- Busage à la zone commerciale Le Sablas

Pour votre sécurité

- Pose de balises sur la route de la Charve au niveau de Remène
- Pose de balises sur la route du Moulin pont du Blajoux
- Elargissement de la route sur 1.3km quartier la Charve
- 3 Dos d'ânes sur l'Avenue André Jean et 1 quartier Le Moulin, travaux effectués par le Syndicat de Voirie



Parking et sens de circulation:

- Création d'un parking de 250 places réalisé par l'entreprise Cardinal sur un terrain communal et pose de panneaux directionnels
- Pour la saison estivale du 01 juillet au 30 septembre sur la VC n°6 la circulation était interdite dans le sens Intersection des Vernades Le Moulin. Pose de panneaux directionnels.

Travaux sur bâtiments, patrimoine communal:

- Mairie:** aménagement des jardins : création de murets, plantation, remise ne état d'escalier, mise en place d'une rampe
- Rénovation du hall d'accueil
 - Rénovation de la salle du conseil

- Réfection du monument aux morts par l'entreprise Augusto : 55 noms ont été regravés et repeints à la main.
- Remise en peinture du terrain multisport.
- Réfection de logements communaux : à la poste changement de menuiserie et remise en état (peinture, électricité) de l'appartement quartier Maisonneuve

Autres

- Suite aux dégâts d'orages, le mur éboulé situé en dessus du Camping les Galets a été reconstruit par l'entreprise Manu Construction Rénovation
- Sur l'Avenue André Jean des lampadaires basse tension ont été installés. Mise en service des candélabres à l'arrêt de car des Vignes



Route de la Charve -le ruisseau Remène



Zone commerciale le sablas



Route du Moulin pour le pont du Blajoux



Elargissement des routes quartier la Charve



Monument aux morts



Busage aux Immouleyres



Busage au Fayet avec bétonnage de la voie communale



Hall d'accueil de la mairie



Création d'un parking de 250 places



Aménagement des jardins de la mairie



Salle du conseil de la mairie



AVANT



APRES TRAVAUX

mur communal situé en dessus du Camping les Galets

Extension de l'école de Rosières

Dès son élection, l'équipe municipale a eu la volonté de mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'épanouissement et au développement de nos enfants.

Que ce soit pour l'accueil périscolaire, la cantine, la mise en place de l'école numérique, l'accueil de loisirs, de nombreuses actions ont été menées pour favoriser l'accueil des enfants dans les meilleures conditions, pour la satisfaction des familles.

L'augmentation de l'effectif constaté a conduit la Municipalité à étudier rapidement une solution pour l'accueil de nos élèves. Un bâtiment provisoire a été mis en place dès 2010 à l'arrière de l'école. Un groupe de travail a été constitué pour avancer sur un projet d'agrandissement avec l'aide du CAUE de l'Ardèche, sur un projet de réaménagement et d'extension, visant à la fois la mise aux normes des équipements de cantine, la 5ème classe, et la réalisation d'une salle multi-activités.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecture TAM TAM, et les travaux réalisés sous contrôle du Syndicat d'Équipement et d'Aménagement de l'Ardèche, et de l'Adjointe aux Affaires Sociales & Scolaires. La conception a répondu à des objectifs précis en matière d'environnement et de normes de sécurité, éclairage et ventilation naturelle des salles, isolation, choix des matériaux, prise en compte de l'acoustique, qualité des peintures et revêtements.

La 5ème classe, jusqu'ici abritée dans un bâtiment provisoire, est désormais intégrée à l'école depuis la rentrée 2012, à l'emplacement de l'ex-cantine. Le préau a été fermé et aménagé en salle d'activités : garderie du matin et du soir, et pendant la période scolaire. L'ex-cuisine est devenue une salle de repos nécessaire aux plus petits et une nouvelle cantine de 120 m² répondant aux normes actuelles a été construite en proximité immédiate de l'école, en prolongement de la salle polyvalente, avec accès direct sur la cour de l'école par un préau couvert. L'aménagement global représente 246 m² d'espaces utiles.

C'est un investissement global de 660 000 € TC pour lequel la Commune a sollicité et obtenu des subvention du Conseil Général pour un montant de 185 000 € et une subvention de l'Etat de 192 500 € au titre de la DETR, et souscrit un emprunt de 250 000 € sur 15 ans.

Lieu de culture, lieu d'apprentissage, l'école est aussi et surtout un lieu de vie dans lequel les enfants doivent se sentir bien. Ces nouveaux locaux leur apporteront un cadre d'évolution qu'ils pourront s'approprier et respecter.



BOULANGERIE PÂTISSERIE

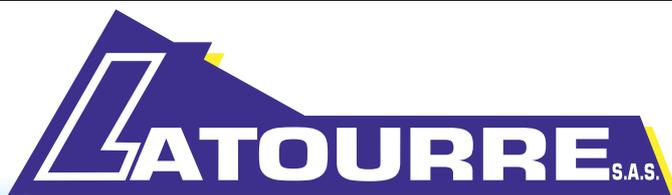


Maison Anna

"Le Moulin"
07260 ROSIÈRES



04 75 39 21 13
Glaces fabrication Artisanale



BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS
■ Christian LATOURRE
"Les fumades 07260 JOYEUSE

Tél: 04.75.39.56.39



SECTEUR LARGENTIÈRE

- Travaux d'équipement et de canalisation
- Services aux Industriels
- Gestion des boues d'épuration • Irrigation

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Avenue de la République "Les Vergnades" 07110 LARGENTIÈRE

▶ **SERVICE CLIENTÈLE : 04 63 36 10 10**

annonces

49



Projets 2013

Place publique : L'aménagement de la place publique débutera très prochainement, il consistera en la matérialisation au sol des places de stationnement, la création d'un couloir de circulation et un espace piéton. Pour financer ces travaux un emprunt de 250 000€ a été souscrit auprès de la caisse d'épargne d'une durée de 15 ans et un prêt relais de 100 000€ sur 2 ans.

Genette : l'acquisition d'un dernier terrain est en cours. L'équipe municipale réfléchit à la meilleure façon d'utiliser cet espace notamment en matière de logements pour les personnes âgées et pour les jeunes.

Cimetière : en prévision de la reprise des concessions échues un ossuaire sera construit à l'intérieur du cimetière de Rosières. Le coût en sera inscrit au budget 2013.

Réfection de traverse nord du village : côté nord, la route départementale est dans un état déplorable. Nous avons obtenu du conseil général la promesse d'une réfection superficielle de la chaussée là où elle est le plus dégradée. Ces travaux n'ont pas pu être entrepris tant que les conduites en plomb n'étaient pas changées. Un traitement plus important de la chaussée implique une opération conjointe plus lourde conseil général/commune. La commune prenant à sa charge la réfection des trottoirs. Cette opération n'est pas inscrite au budget 2013.

Eclairage du nouveau parking : dans un souci de sécurité et de confort nous installerons un lampadaire.

Aire de jeux : une subvention de 6000€ nous a été accordée par le Sénateur M.TESTON. Nous utiliserons cette somme en achetant des équipements supplémentaires pour les enfants.

Remise en état vestiaires du stade

Carrefour de Chapias et élargissement de la RD104 (plan disponible en mairie):

Ce projet routier est porté par le Conseil Général, il porte sur la route départementale 104, commune de Rosières, depuis la sortie de ville en direction de Laurac en Vivarais jusqu'à l'embranchement de la route de Chapias. Ce projet consiste en la réalisation d'un giratoire au niveau du carrefour entre la route départementale n°104 classée à grande circulation et la RD315, dite route de Chapias, puis en l'élargissement de la zone située dès la sortie du giratoire à la fin du village de Rosières par la création d'un créneau de dépassement entre les deux giratoires (existant au sud et futur au nord).

L'implantation d'un giratoire permettra :

- de bien matérialiser le carrefour
- de faciliter l'insertion dans le trafic des véhicules provenant de Chapias
- de faire chuter la vitesse des automobiles de la route départementale n°104
- la desserte des accès existants et, le cas échéant, de la future ZAEC en projet



Projets 2013



-supprimera les accès directs depuis la route départementale n°104 en créant des contre-allées accessibles depuis les giratoires.

Installation d'un créneau de dépassement entre le futur giratoire et celui existant à l'entrée du village permettra de fluidifier le trafic. Implanté sur un linéaire de 650m dans le sens sud/nord, il facilitera les dépassements. La vitesse sera toujours limitée à 90km/h.

L'élargissement de la voirie avec l'insertion de bandes cyclables de 1.5m de largeur améliorera la sécurité des cyclistes.

L'enquête publique a eu lieu du 25 septembre au mercredi 17 octobre 2012 inclus. Le commissaire enquêteur a terminé son travail et son rapport est consultable en mairie. Toutes les remarques par le conseil municipal ont été reprises dans ce rapport.

Le démarrage des travaux est lié aux dégagements des emprises, ils commenceront au plus tôt avant fin 2013 et se termineront au plus tard fin 2014.

Autres étapes avant la mise en service :

-Déclaration d'Utilité Publique du projet et arrêté préfectoral de cessibilité

-Acquisition foncière amiable ou acquisition foncière par voie d'expropriation : transfert de propriété, fixation des indemnités, paiement des indemnités

-Consultation des entreprises et attribution des marchés de travaux

-Réalisation des travaux

-Mise en service

Coût de l'opération : le budget représente environ 1 680 000€

dont environ 450 000€ pour le giratoire et

1 230 000€ pour le créneau et les contre-allées.

Voirie :

-Goudronnage VCn°1 Maison Neuve

-Elargissement de la chaussée VCn°1 Quartier Le Roure

-Elargissement de la chaussée VCn°4 Mercoire

-Elargissement de la chaussée VCn°10 Route de Bruguet

-Elargissement de la chaussée VCn°4 La Crotte

-Réfection du bitume VCn°5 Les Vernades

-Goudronnage VCn°14 Quartier Baume

-Réfection VCn°16 Quartier L'Oustalou

-Elargissement de la chaussée VCn°9 Route de Nuelle ...





Syndicat des Rivières Beaume et Drobie

La commune de Rosières et le Syndicat Beaume Drobie à l'action !

Le Syndicat des Rivières Beaume et Drobie est la structure intercommunale chargée de la gestion équilibrée et durable des cours d'eau sur le bassin versant Beaume Drobie. Il intervient à ce titre sur l'ensemble du territoire de ses communes adhérentes, et en particulier sur Rosières puisque deux thématiques importantes concernent notamment la commune : la circulation piscicole sur le seuil de Rosières et l'aménagement du site du Petit Rocher et de ses abords.

Le seuil de Rosières, situé en aval du pont entre Rosières et Joyeuse, est un ouvrage maçonné très ancien (XVI^{ème} siècle) qui permet aux agriculteurs de la plaine de Sous-Perret (côté Joyeuse) de dériver de l'eau de la Beaume pour l'irrigation de leurs cultures. Pourtant ce seuil empêche la remontée de certains poissons, en particulier l'Apron du Rhône, une espèce menacée extrêmement rare dont la Beaume constitue un des derniers foyers dans le monde. Afin de rétablir la circulation des poissons, un enjeu majeur pour la biodiversité à l'échelle européenne, le Syndicat et la commune de Rosières travaillent en étroite collaboration avec les irrigants pour équiper le seuil d'une passe à poissons. Un simple aménagement maçonné des rochers en aval du seuil devrait permettre la reconquête de la circulation de nombreuses espèces de poissons à un coût bien moindre que d'autres passes à poissons construites sur des seuils beaucoup plus difficiles à franchir. Mi 2013, le projet définitif de travaux (qui fait l'objet d'une étude en cours) devrait être connu. Les travaux auront lieu probablement en 2014, subventionnés à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau.



**Le seuil de Rosières :
un ouvrage maçonné
ancestral qui limite
la remontée
des poissons**

**L'ouvrage actuel du Petit Rocher :
un barrage de rochers et de galets
reconstruit chaque année en travers de la rivière**



**Le futur ouvrage de
baignade du Petit Rocher :
des palplanches amovibles,
démontées chaque année
en fin de saison**



L'aménagement du site de baignade du Petit Rocher, à cheval sur Joyeuse et Rosières, et de ses abords s'inscrit dans une démarche globale de gestion maîtrisée de la fréquentation de la baignade sur l'ensemble du territoire Beaume Drobie. Les 2 communes concernées et le Syndicat œuvrent depuis 2009 à l'amélioration environnementale de la baignade pour que ce site emblématique devienne un haut lieu de baignade. Ainsi la construction prévue d'un nouvel ouvrage démontable pour remplacer les barrages en rochers et en galets reconstruits chaque année permettra de conforter l'activité de baignade et réduire l'impact du barrage actuel sur la circulation des poissons et le transport des sédiments. Cet aménagement s'accompagnera de la création d'un sentier d'interprétation le long des berges de la Beaume, ce qui permettra de favoriser la promenade aux abords de la rivière (côté Joyeuse et Rosières, en traversant à la passerelle de la Grand Font) et d'informer les visiteurs sur le patrimoine naturel et humain grâce aux équipements qui seront mis en place (panneaux, peintures, zones de détente, points de vue...). Grâce à une implication forte des communes de Rosières et Joyeuse, tous ces aménagements devraient voir le jour à partir de 2013.

Centre Communal d'Action Sociale

Le repas des Aînés : offert par le CCAS. Il a eu lieu le dimanche 16 décembre 2012 et a réuni 130 convives autour d'un savoureux repas. Il a été suivi d'un spectacle donné par la troupe théâtrale de Rocher « Les Pets en Cœur ».
Par ailleurs 82 colis ont été distribués dans les maisons de retraite, à l'hôpital ou à domicile pour ceux ne pouvant se déplacer.

Le CCAS a offert le spectacle de Noël donné le 17 décembre pour les enfants de l'école. Depuis la rentrée de septembre 2012, il prend en charge 20 centimes par ticket de cantine, ce qui porte le prix d'un repas à 3.30€ (au lieu de 3.50€).

Merci d'informer le CCAS pour toute demande de logement social (Vivarais Habitat, Adis).

Si vous désirez rencontrer un membre du CCAS, vous pouvez appeler en mairie afin de prendre rendez-vous.



DAV DISTRIBUTION AUTOMATIQUE VIVARAISE



S.A.R.L.

Z.A. "Les granges" 07260 ROSIÈRES

Tél/Fax: 04.75.39.42.79 06.81.50.81.88

MISE A DISPOSITION
de
MACHINES
à CAFÉ
Fontaines à Eau

Café
Chocolat
Cappucino
Thé...

diebolt@dav07.fr



MASSA Autopneu

www.massa-autopneu.com



Centre Commercial
07260 ROSIÈRES

04.75.39.10.54

**PNEUS - FREINS - AMORTISSEURS
VIDANGE - Entretien du véhicule**

Hair Harmony

COIFFURE
MIXTE
ATELIER
COULEUR



route départementale 104
07260 ROSIÈRES
R.D.V. au: 04 75 39 51 05

annonces

Janvier

M	1	Dancarem tant que poirem
M	2	St Basile
J	3	Ste Geneviève
V	4	St Odilon
S	5	St Édouard ☾
D	6	Épiphanie
L	7	St Raymond
M	8	St Lucien
M	9	Ste Alix
J	10	St Guillaume
V	11	VOEUX du MAIRE
S	12	Repas dansant avec C.D.F Laurac
D	13	Loto avec OGE C
L	14	Ste Nina
M	15	St Remi
M	16	St Marcel
J	17	Ste Roseline
V	18	INAUGURATION ECOLE
S	19	St Marius
D	20	Thé dansant/Rosières animations
L	21	Ste Agnès
M	22	St Vincent
M	23	St Barnard
J	24	St Fr. de Sales
V	25	Belote avec ACASTACHA
S	26	Spectacle enfants/Amicale laïque Laurac
D	27	Loto avec les sapeurs pompiers
L	28	St Th. d'Aquin
M	29	St Gildas
M	30	Ste Martine
J	31	Ste Marcelle

Février

V	1	Belote avec ACCA
S	2	Présentation
D	3	Loto avec FNACA
L	4	Ste Véronique
M	5	Ste Agathe
M	6	St Gaston
J	7	Ste Eugénie
V	8	BELOTE OVALIE
S	9	Ste Apolline
D	10	Thé dansant/Rosières animations
L	11	N.-D. de Lourdes
M	12	Mardi-Gras
M	13	Cendres
J	14	St Valentin
V	15	St Claude
S	16	Ste Julienne
D	17	Carême ☾
L	18	Ste Bernadette
M	19	St Gabin
M	20	Ste Aimée
J	21	St Pierre-Damien
V	22	Don du sang
S	23	Repas dansant avec LC Dansez
D	24	COURSE CYCLISTE "LA CLASSIC"
L	25	St Roméo ☽
M	26	St Nestor
M	27	Ste Honorine
J	28	St Romain

S.A.R.L.
MULTISERVICE
Cyril Eschalié
 Ramonage, Peinture
 Placoplâtre
 Petite Maçonnerie
 "Gerbaudy" 07260 ROSIÈRES
 Tél: 04.75.39.52.66



INSTITUT
Atelier
beauté
 Esthéticienne diplômée d'état
 AVENUE d'AUZON 07260 JOYEUSE 04 75 89 23 40



Les Délices de Blanca
Nicolas BOUGREAU
 Champion de France du Dessert.
 Artisan Pâtissier, Cuisinier

Pâtisserie Boulangerie
 Plats cuisinés. Alimentation
 Pain pétri et cuit sur place
 prends toi garde 07110 LAURAC

Ouvert tous les
Dimanches Après-midi
 Toute l'année

04.75.93.25.19
 ou 06.31.35.00.14





annonces

Mars

V	1	St Aubin
S	2	St Ch. le Bon
D	3	Loto avec Hypnotic-tuning 07
L	4	St Casimir ☾
M	5	Ste Olive
M	6	Ste Colette
J	7	Ste Félicité
V	8	St Jean de Dieu
S	9	Concert avec Jazz workshop
D	10	Thé dansant/Rosières animations
L	11	Ste Rosine ☽
M	12	Ste Justine
M	13	St Rodrigue
J	14	Ste Mathilde
V	15	Ste Louise
S	16	Spectacle CCAS
D	17	Loto du Sous des Ecoles de Joyeuse
L	18	Exposition Patchwork/journée de l'amitié
M	19	St Joseph ☽
M	20	PRINTEMPS
J	21	Ste Clémence
V	22	Ste Léa
S	23	Repas Masqué/Carnal'feti
D	24	Rameaux
L	25	St Humbert
M	26	Ste Larissa
M	27	St Habib ☽
J	28	St Gontran
V	29	Ste Gwladys
S	30	Pâques en blanc à la cave
D	31	Pâques

Avril

L	1	Vide grenier/Rosières animations
M	2	Ste Sandrine
M	3	St Richard ☾
J	4	St Isidore
V	5	Théâtre de Vernon
S	6	Théâtre de Vernon
D	7	Carnaval
L	8	Annonciation
M	9	St Gauthier
M	10	St Fulbert ☽
J	11	St Stanislas
V	12	St Jules
S	13	Ste Ida
D	14	Thé dansant/Rosières animations
L	15	St Paterne
M	16	St Benoît-Joseph
M	17	St Anicet
J	18	St Parfait ☽
V	19	Ste Emma
S	20	Ste Odette
D	21	St Anselme
L	22	St Alexandre
M	23	St Georges
M	24	St Fidèle
J	25	St Marc ☽
V	26	De ferme en ferme
S	27	De ferme en ferme
D	28	Jour du Souvenir
L	29	Ste Catherine de Si.
M	30	St Robert

MANU CONSTRUCTION RÉNOVATION

MAÇONNERIE GÉNÉRALE TAILLE de PIERRES



04.75.39.94.65. & 06.80.20.88.76

e-mail: info@manu-cr.com

www.manu-cr.com

VERNADES MOTOCULTURE

Vente et Réparation
Motoculture de Plaisance

Toutes marques



économie d'énergies

neweco



Chauffage biomasse
Récupérateur d'eau de pluie
Ventilation
Puits de lumière
Eau chaude solaire...

Centre commercial "Intermarché" ROSIÈRES
04.75.93.20.11

annonces

Mai

M	1	Fête du Travail
J	2	St Boris ☾
V	3	Sts Philippe, Jacques
S	4	Exposition/club de Glycophiles
D	5	Thé dansant/Rosières animations
L	6	Ste Prudence
M	7	Ste Gisèle
M	8	CEREMONIE
J	9	Ascension
V	10	Don du sang
S	11	Marché et Spectacle avec Amesud
D	12	St Achille/St Pancrace
L	13	Ste Rolande/St Servais
M	14	St Matthias
M	15	Ste Denise
J	16	St Honoré
V	17	St Pascal
S	18	St Éric ☽
D	19	Tournoi des Têtes Plates de volley
L	20	Vide grenier/Rosières animations
M	21	St Constantin
M	22	St Émile
J	23	St Didier
V	24	St Donatien
S	25	Ste Sophie ☺
D	26	Trinité/Fête des Mères
L	27	St Augustin
M	28	St Germain
M	29	St Aymard
J	30	St Ferdinand
V	31	Visitation ☾

Juin

S	1	St Justin
D	2	Vide grenier/Rosières animations
L	3	St Kévin
M	4	Ste Clotilde
M	5	St Igor
J	6	St Norbert
V	7	St Gilbert
S	8	Repas dansant/Associations parents d'élèves collège de Joyeuse
D	9	Ste Diane
L	10	St Landry
M	11	St Barnabé
M	12	St Guy
J	13	Course cycliste l'Ardéchoise
V	14	
S	15	
D	16	Vide grenier/Rosières animations
L	17	Marché estival
M	18	St Léonce
M	19	St Romuald
J	20	St Silvère
V	21	ÉTÉ
S	22	Fête de l'école
D	23	Ste Audrey ☺
L	24	Marché estival
M	25	St Prosper
M	26	St Anthelme
J	27	St Fernand
V	28	St Irénée
S	29	Sts Pierre, Paul
D	30	St Martial ☾

TAXI VIVAROIS

*Transports médicaux assis
Toutes distances
Conventionné toutes caisses
Hospitalisation, consultation
Transport : gare, aéroport...*

07110 LAURAC
07260 ROSIÈRES
04.75.36.88.15
06.86.70.59.89

*Ch. Cellier
A. Zamparutti*



S.A.R.L. TPFV

POMPES FUNÈBRES VIVARAISES

ZAMPARUTTI Alex CELLIER Christophe

- Marbrerie
- Organisation des funérailles
- Articles funéraires
- Contrat obsèques
- Gravure
- Transport de corps

Rte nationale
07260 JOYEUSE

Le village
07110 LAURAC

04.75.36.85.66

annonces

Juillet

L	1	Marché estival et visite du vignoble
M	2	St Martinien
M	3	St Thomas
J	4	Marché nocturne/Rosières animations et visite de cave
V	5	St Antoine
S	6	Ste Mariette
D	7	St Raoul
L	8	Marché estival et visite du vignoble
M	9	Ste Amandine
M	10	St Ulrich
J	11	Marché nocturne/Rosières animations et visite de cave
V	12	St Olivier
S	13	Sts Henri, Joël
D	14	CEREMONIE
L	15	Marché estival et visite du vignoble
M	16	N. D. du Mt-Carmel ☺
M	17	Ste Charlotte
J	18	Marché nocturne/Rosières animations et visite de cave
V	19	Don du sang
S	20	Ste Marina
D	21	St Victor
L	22	Marché estival et visite du vignoble ☺
M	23	Ste Brigitte
M	24	Ste Christine
J	25	Marché nocturne/Rosières animations et visite de cave
V	26	Sts Anne, Joachim
S	27	Ste Nathalie
D	28	St Samson
L	29	Marché estival et visite du vignoble
M	30	Ste Juliette
M	31	St Ignace de L.

Août

J	1	Marché nocturne/Rosières animations et visite de cave
V	2	St Julien Eymard
S	3	Ste Lydie
D	4	St J.-M. Vianney
L	5	Marché estival et visite du vignoble
M	6	Transfiguration ☺
M	7	St Gaétan
J	8	Marché nocturne/Rosières animations et visite de cave
V	9	St Amour
S	10	St Laurent
D	11	Ste Claire
L	12	Marché estival et visite du vignoble
M	13	St Hippolyte Fête
M	14	St Étienne foraine
J	15	Fêtes des Jeunes de Rosières
V	16	Jeunes de Rosières
S	17	the
D	18	Ste Hélène
L	19	Marché estival et visite du vignoble
M	20	St Bernard
M	21	St Christophe ☺
J	22	Marché nocturne/Rosières animations et visite de cave
V	23	Ste Rose de L.
S	24	St Barthélemy
D	25	Vide grenier/Rosières animations
L	26	Marché estival et visite du vignoble
M	27	Ste Monique
M	28	St Augustin ☺
J	29	Marché nocturne/Rosières animations et visite de cave
V	30	St Fiacre
S	31	St Aristide



Groupama

Toujours là pour moi.
Assurances - Placements - Banque
A votre service
dans le centre de Joyeuse
du Lundi au Samedi de 9h à 12 h
après midi sur R.D.V.
Tél. 04 75 39 59 48

PUBLICITÉ



Empreinte

**Conception,
Réalisation,
Impression.**

 **Panneaux, Enseignes, Véhicules,
Décors, Bâches, Adhésifs,
Lumineux, Leds, Néons,
Affiches, Brochures, Flyers, Plaquettes,
Impressions Textiles ...**

www.impression-numerique-ardeche.com Courriel: empreintepub@aol.com

ROSIÈRES 04 75 39 91 64

annonces

Septembre

D	1	St Gilles
L	2	Marché estival
M	3	St Grégoire
M	4	Ste Rosalie
J	5	Ste Raïssa ☪
V	6	St Bertrand
S	7	Ste Reine
D	8	St Adrien
L	9	St Alain
M	10	Ste Inès
M	11	St Adelphe
J	12	St Apollinaire ☾
V	13	St Aimé
S	14	La Ste-Croix
D	15	Thé dansant/Rosières animations
L	16	Ste Édith
M	17	St Renaud
M	18	Ste Nadège
J	19	Ste Émilie ☪
V	20	St Davy
S	21	St Matthieu
D	22	AUTOMNE
L	23	St Constant
M	24	Ste Thècle
M	25	St Hermann
J	26	Sts Côme, Damien
V	27	St Vinc. de Paul ☾
S	28	St Venceslas
D	29	St Michel
L	30	St Jérôme

Octobre

M	1	Ste Thérèse de l' E.-J.
M	2	St Léger
J	3	St Gérard
V	4	St François d'Assise
S	5	Ste Fleur ☪
D	6	St Bruno
L	7	St Serge
M	8	Ste Pélagie
M	9	St Denis
J	10	St Ghislain
V	11	St Firmin ☾
S	12	St Wilfrid
D	13	Thé dansant/Rosières animations
L	14	St Juste
M	15	Ste Thérèse d'Avila
M	16	Ste Edwige
J	17	Sortie GAMAY / CHATUS
V	18	St Luc ☪
S	19	Bal Folk Salon Gourmand
D	20	Ste Adeline
L	21	Ste Céline
M	22	Ste Élodie
M	23	St Jean de Capistran
J	24	St Florentin
V	25	St Crépin
S	26	St Dimitri ☾
D	27	Ste Émeline
L	28	Sts Simon, Jude
M	29	St Narcisse
M	30	St Bienvenu
J	31	St Quentin



Le bon sens
a de l'avenir

SUD RHÔNE ALPES
BANQUE ET ASSURANCES

AGENCE de JOYEUSE
Route Nationale 07260

Tél 0.810.000.865 Fax 04.75.36.96.88

**RG
ALU**

Jean Marie
GUITBOURDENCHE

07260 JOYEUSE

MENUISERIE-ALUMINIUM

- Vérandas
- Verrières
- Stores
- Bâches
- Portails...



04.75.39.42.45

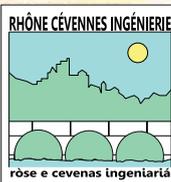
CEVEN'
A L E

Bière Ardéchoise
www.cevenale.fr

Brasserie de l'Ardèche méridionale
Venez découvrir les bières Cevenale
Fabrication Artisanale à Rosières

VENTE DIRECTE A LA BRASSERIE
DU MARDI AU SAMEDI: 9h 12h 14h 18h

Centre Commercial "Les Vernades"
à proximité d'Intermarché
07260 ROSIÈRES
04 75 93 46 08



RHÔNE CEVENNES INGENIERIE
INGENIEURS CONSEILS

*Maîtrise d'œuvre, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,
Eau, Assainissement, Aménagement routier,
Conformité des périmètres de protection,
Schémas Eau Potable, Assainissement Collectif et Autonome*

Siège social :
4 Rue de la Bergerie - 30100 ALES
☎ 04.66.54.23.40 - 📠 04.66.54.23.44
✉ ales@rci-inge.com

Agence
10, Rue Vaucanson - 07200 AUBENAS
☎ 04.75.89.97.50 - 📠 04.75.89.97.59
✉ aubenas@rci-inge.com

annonces

65

Novembre

V	1	Toussaint
S	2	Jour des défunts
D	3	St Hubert ☩
L	4	St Charles
M	5	Ste Sylvie
M	6	Ste Bertille
J	7	Ste Carine
V	8	St Geoffroy
S	9	St Théodore
D	10	Thé dansant/Rosières animations
L	11	CEREMONIE
M	12	St Christian
M	13	St Brice
J	14	St Sidoine
V	15	St Albert
S	16	Ste Marguerite
D	17	Ste Élisabeth ☩
L	18	Ste Aude
M	19	St Tanguy
M	20	St Edmond
J	21	St Rufus
V	22	Ste Cécile
S	23	St Clément
D	24	Christ Roi
L	25	Ste Catherine ☾
M	26	Ste Delphine
M	27	St Séverin
J	28	St Jacq. de la M.
V	29	St Saturnin
S	30	St André

Décembre

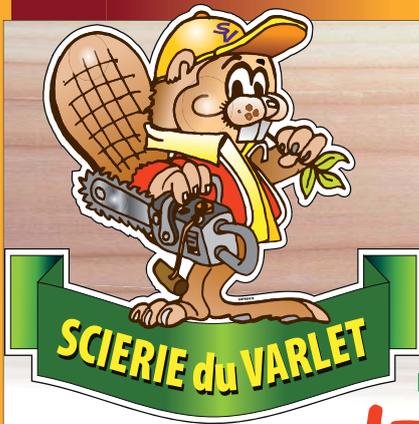
D	1	Avent
L	2	Ste Viviane
M	3	St François-Xavier ☩
M	4	Ste Barbara
J	5	St Gérald
V	6	St Nicolas
S	7	St Ambroise
D	8	Repas des aînés avec le CCAS
L	9	Imm. Concept. ☾
M	10	Don du sang
M	11	St Daniel
J	12	Ste J.-F. de Chantal
V	13	Ste Lucie
S	14	Ste Odile
D	15	Thé dansant/Rosières animations
L	16	Ste Alice
M	17	St Gaël ☩
M	18	St Gatien
J	19	St Urbain
V	20	St Théophile
S	21	HIVER
D	22	Ste Françoise-Xavière
L	23	St Armand
M	24	Ste Adèle
M	25	Noël ☾
J	26	St Étienne
V	27	St Jean
S	28	Sts Innocents
D	29	Ste Famille
L	30	St Roger
M	31	St Sylvestre

Pépinieriste Paysagiste



**PÉPINIÈRES - ORNEMENT - ARBRES FRUITIERS
PARC & JARDINS**
débroussaillage, élagage, clôtures

R.D. 104 ROSIÈRES 04.75.39.51.47 lebonplant@wanadoo.fr



- CHARPENTES
- RABOTAGE
- DÉBIT *Douglas, Châtaignier...*

POUTRES, CHEVRONS, LITEAUX,
PLANCHES, LAMES de TERRASSE,
BARDAGES, PLANCHERS, DALLES OSB...

PARTICULIERS & PROFESSIONNELS

Isolation ^{HIVER} _{ÉTÉ} OUATE de CELLULOSE

POSEUR AGRÉÉ N° 98001458

La ouate de cellulose appliquée par un professionnel
permet de couvrir uniformément toute la surface à isoler et de combler
les moindres cavités supprimant ainsi tout pont thermique

**devis
gratuit**

SCIERIE du VARLET
"Notre Dame" 07230 LABLACHERE
this.stephane@wanadoo.fr

06.30.10.75.74

annonces



Parc Naturel des Monts d'Ardèche



Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

C'est un territoire rural auquel le ministère du Développement durable a décerné le label "Parc" pour deux raisons : pour la qualité de ses patrimoines naturels et culturels, et parce que ses communes se sont rassemblées autour d'une Charte. Pour 1,45 euros cotisés annuellement par habitant, 26 euros sont amenés par le Parc qui recherche des financements auprès des Régions, de l'Europe, des Départements et de l'Etat.

Vers une nouvelle charte 2013/2025

Tous les douze ans, les Parcs naturels régionaux doivent renouveler leur Charte. C'est au tour du Parc des Monts d'Ardèche, qui termine cette année la rédaction de sa deuxième Charte, avec une enquête publique. Les résultats de cette enquête pourront amener à modifier une dernière fois la Charte, avant que les communes et communautés de communes ne fassent leur choix au printemps 2013 : adhérer ou non au Parc. Il faudra enfin attendre le décret de reclassement "Parc" signé par le Premier Ministre.

12 objectifs forts pour 12 ans :

- Classer 1200 ha en réserves biologiques sur le Massif du Tanargue.
- Faire que chaque habitant soit à moins de 30 minutes d'une offre de services.
- Tendre vers un territoire à 0 pesticide, sachant qu'ils polluent l'eau, les sols et mettent en péril la santé des agriculteurs, des riverains et des consommateurs.
- Soutenir la construction de 5000 logements permanents à l'échelle des Monts d'Ardèche, répondant aux qualités de l'éco-habitat.
- Diviser par 2 le rythme de prélèvement des terres agricoles par l'urbanisation.
- Développer 14 secteurs potentiels d'activités et d'emplois liés aux spécificités du territoire.
- 0 culture OGM sur le territoire.
- Multiplier par 3 les surfaces et le nombre d'exploitations labellisées en agriculture biologique.
- 50 sites géologiques valorisés pour une labellisation "Géoparc -Patrimoine mondial de l'humanité".
- Réduire de 30% les consommations d'énergie et augmenter de 10 % la production en énergies renouvelables.
- Reconquérir 8000 ha de châtaigneraies.
- 100% des enfants des Monts d'Ardèche accueillis à la Maison du Parc et dans les maisons

Menuiserie bois
LIONEL DUBUISSON
 Tél/fax 04.75.35.94.18
 Port 06.47.28.59.68
 "Les croix 07260 ROSIÈRES"

**FABRICATION
 SUR MESURES
 ENTRETIEN
 POSE**
RÉALISATION A L'IDENTIQUE
woodmany@live.fr



PLATRIERIE PEINTURE

EURL GASSEND JEROME

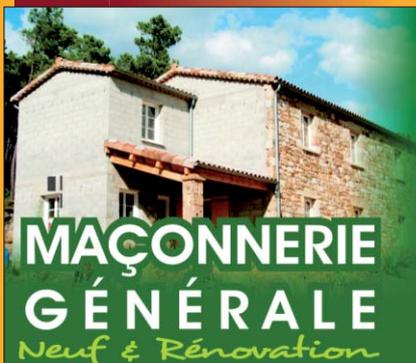
QUARTIER MASSOULET 07560 MONTPEZAT
TEL 04 75 94 57 15 PORT 06 22 43 43 64
E MAIL jerome.gassend@wanadoo.fr



**Constructions
 Métalliques
 du Vivarais**

ACIER - INOX - ALUMINIUM

04 75 35 14 05 07200 AUBENAS



**MAÇONNERIE
 GÉNÉRALE**
Neuf & Rénovation

S.A.R.L.

AURIOL

Brice AURIOL "Bruguet" 07260 ROSIÈRES
 04.75.39.52.70 06.71.59.47.68

- ◆ GROS OEUVRE
- ◆ CHARPENTE
- ◆ COUVERTURE
- ◆ ASSAINISSEMENT
- ◆ TERRASSEMENT

e-mail:sarl.auriol@akeonet.com

annonces

Reprise de 52 branchements eau potable en plomb

Les eaux distribuées sur le secteur Tanargue sont encore agressives (projet de réhabilitation de la station de Laboule en 2013/2014), ce qui entraîne un potentiel de dissolution du plomb élevé. Il était donc nécessaire de renouveler ces branchements afin de ne pas avoir de problèmes de qualité d'eau (trop chargée en plomb). 52 branchements ont été repris à Rosières. Les travaux ont consisté à remplacer les parties publiques de branchement en plomb par des canalisations en PEHD. Les compteurs ont été installés à l'extérieur des habitations en limite du domaine public.

• **Pose d'une nouvelle conduite eau potable chemin du Rouzeyret** afin de desservir des parcelles constructibles au quartier des Vernades, une nouvelle conduite de distribution a été posée (tuyau en PEHD diam. 50mm sur 60 mètres de long).

Travaux programmés pour 2013 :

Création d'un réseau d'assainissement collectif au quartier " Le Pont ". Le quartier " Le Pont " présente un habitat groupé où l'assainissement à la parcelle est difficile à mettre en place. Le milieu récepteur des eaux usées de ces habitations en bord de rivière " La Beaume " est un milieu très sensible. A ce jour, on recense 30 maisons d'habitation dans le périmètre de ce projet. A la demande de la Mairie, et avec l'appui du Syndicat de Rivière, le SEBA a décidé d'engager en 2013 d'importants travaux nécessaires à la collecte des eaux usées de ce quartier . La collecte de ces habitations nécessitera la pose en tranchée de près de 580 mètres de conduites. Un réseau de transfert (via poste de refoulement) acheminera les effluents jusqu'au réseau existant au croisement de la RD 104 et de la voie communale n°11 dit " du Moulin ". L'opération totale est estimée à 280 000.00 € HT ; dont 89 600 € de subventions, 109 480€ à la charge de la commune et 81 920€ de participation du SEBA.

SPANC (Service Public d'Assainissement Collectif) :

Les deux principaux textes réglementaires concernant l'assainissement non collectif (ANC) ont fait l'objet de récentes modifications : l'arrêté du 7 mars 2012 modifie celui du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques pour les installations recevant jusqu'à 20 équivalents habitant, l'arrêté du 27 avril 2012 remplace celui du 7 septembre 2009 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1er juillet, elles visent à simplifier et harmoniser les modalités de contrôle à l'échelle du territoire français. Ce texte a aussi pour but d'apporter plus de transparence aux usagers et à maintenir l'équité entre citoyens. Les principales modifications concernent les suites à donner au contrôle : en cas de non-conformité en plus des éventuels travaux à réaliser sous 4 ans (danger pour la santé des personnes ou risque de pollution de l'environnement), le rapport de visite doit préciser les travaux nécessaires à la mise en conformité. En cas de vente, l'ensemble de ces travaux est obligatoire sous 1 an après signature de l'acte de vente. Si une réhabilitation de l'installation est nécessaire, le projet doit être validé par le SPANC avant d'engager les travaux (dépôt d'un dossier pour examen de la conception).

Les prochains contrôles sur Rosières concerneront le secteur de la Crotte, les Satteltes et la Marre. Les usagers concernés recevront au préalable un avis de visite.

weldom

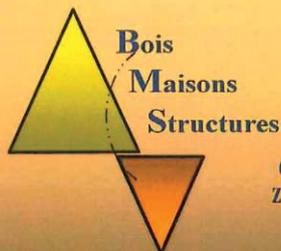
ensemble, c'est mieux
www.weldom.fr

le plaisir de
Bricoler

l'envie de
Décorer

la passion de
Jardiner

07260 ROSIÈRES - Tél. 04 75 39 41 48
Magasin ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 12h et de 14h à 19h



Charpente Couverture
Zinguerie Ossature Bois
Désamiantage

5 Ch. de Font Rome - 07200 AUBENAS.
Tél : 04 75 89 04 45 Fax : 09 70 62 77 26
Mail : bms.07@wanadoo.fr / www.bms-07.com

RESTAURANT

Le GRILLON

PIZZERIA

RESERVATIONS: 04.75.39.51.50 & 06.83.05.86.36

BAR
GLACIER
PIZZAS A EMPORTER
PENSION
DEMI-PENSION
07260 ROSIÈRES



Parapharm

MATÉRIEL MÉDICAL 07

Route Départementale 104
07260 JOYEUSE
04.75.36.22.55

Partenaire du professionnel de la santé



e-mail: parapharm07@free.fr

71

annonces



Les brèves du SICTOBA



Le SICTOBA sur internet !

Retrouvez toutes les infos sur le tri et le traitement des déchets ménagers sur

www.sictoba.fr :

- les horaires des déchetteries,
- comment bien trier ses déchets,
- signaler un conteneur qui déborde,
- composter ses déchets organiques,
- des astuces pour réduire sa quantité de déchets,



Le compostage, ça marche !

Composter ses déchets organiques (épluchures, restes de repas, serviettes en papier...) permet de réduire ses déchets de 40 kg/habitant/an mais aussi de produire un amendement de qualité pour ses plantations.

Aujourd'hui plus de 3000 foyers du SICTOBA sont équipés d'un composteur.

Vous n'êtes pas encore équipés !

Vous pouvez retirer un pack compostage au bureau du SICTOBA à BEAULIEU - Quartier La Gare - tous les lundis de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Le pack compostage, au tarif de 18€50, comprend 1 composteur de 420 litres, 1 bioseau de 10 litres et un guide du compostage



Trop de

Mettre

non



publicité dans votre boîte aux lettres : **STOP PUB** !
un **Stop Pub** sur sa boîte aux lettres est un geste simple. Il permet seulement de ne plus recevoir de prospectus indésirables mais surtout de réduire ses déchets de 15 kg par personne et par an.
Des autocollants STOP PUB sont à votre disposition en mairie.



DONNONS DU SOUFFLE À NOS PAYSAGES

